

ZIP-QI QUARTIER NORD LIEGE

PROJET DE QUARTIER

SECTION 2

SCHEMA DIRECTEUR ET VOLET SOCIAL

MARS 1997

URBANISTE AUTEUR DE PROJET: JACQUES ANTOINE AVEC LA
COLLABORATION DE SOPHIE DAWANCE

EQUIPE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DU PRÉSENT DOSSIER

CHEF DE PROJET Alain MALHERBE
AUTEUR DE PROJET Jacques ANTOINE, architecte et urbaniste
COLLABORATRICE Sophie DAWANCE, architecte et urbaniste

ETUDE ECONOMIQUE Hakim REBIA, économiste

CONCERTATION Ginette FRAIPONT, animatrice B.U. Charles BOUGARD, animateur
B.U. Patrick GASPARD, animateur B.U. Marlène ALBORETO, animatrice CPAS Guy
HELLA, animateur CPAS

VIDEO Marc MALCOURANT

SECRETARIAT Marlyse LOK

COULEURS ET DESSIN Caroline ANTOINE

PHOTOS Sophie ANTOINE

Nos plus vifs remerciements vont aussi ...

... à Monsieur Jean-Pol GOMEZ, urbaniste et chef de service à la Ville de Liège pour son soutien et ses conseils,

... à Madame HARTERT, directrice du CPAS dont la bonne humeur et l'allant ne sont jamais en défaut, ainsi qu'à ses services,

... au service de l'urbanisme de la Ville de Liège, pour son aide dans les tâches les plus ardues de ce dossier,

... au service de la population et à tous les autres services communaux qui ont apporté leur contribution active à cette étude.

Un grand merci à Madame Eva JANSSENS pour le prêt de documents concernant le passé industriel du quartier.

SOMMAIRE

SECTION 2 PROJET DE QUARTIER.....	4
1. VOLET PHYSIQUE.....	4
1.1. OPTIONS DE BASE DU SCHEMA DIRECTEUR.....	4
1.2. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR PAR THEME.....	8
1.3. LES PROJETS.....	12
A. Espaces verts et équipements.....	12
B. Habitat.....	31
C. Circulation et transport en commun.....	49
D. Activités économiques.....	64
1.4. PROJETS PRIORITAIRES.....	73
2. VOLET SOCIAL.....	75

I. LE VOLET PHYSIQUE

1.1. OPTIONS DE BASE DU SCHEMA DIRECTEUR

Après analyse de toutes les données recueillies sur le terrain et des apports de la concertation avec les différents groupes de population, une vocation apparaît comme primordiale : habiter. En conséquence, nous proposons que l'option de base du projet de quartier soit la suivante : « VALORISER LE QUARTIER EN TANT QUE MILIEU DE VIE »

Le Quartier Nord doit (re)devenir un quartier « où il fait bon vivre », que l'on habite par choix et non par dépit.

Toutes les interventions proposées doivent converger vers cet objectif, qu'elles soient du domaine des circulations, des activités économiques, de l'aménagement des espaces publics... Pour rencontrer cet objectif, il faut que chaque action contribue à résoudre les problèmes majeurs que nous avons identifiés : enclavement, image de marque négative, déclin du rôle économique, cadre de vie dégradé et équipements insuffisants, déqualification et exclusion sociale...

Le projet de quartier a pour objet d'identifier les réalisations, d'esquisser les politiques à suivre et les expériences à mener pour inverser les processus de déclin en cours et d'installer une nouvelle dynamique.

Notre projet porte essentiellement sur les objectifs suivants :

1. DÉSENCLAVER LE QUARTIER

sur le plan de ses relations avec son environnement immédiat.

N'est-il pas aberrant de constater les difficultés, les obstacles qui ont été créés de toutes pièces sur la voie rapide des quais pour entraver les accès au Quartier Nord que l'on longe pourtant sur plus de 2 km ?

Nous sommes persuadés que cet isolement, cette mise à l'écart volontaire a fortement contribué à son déclin. Et que dire de l'accès aux berges du fleuve ? Simplement impossible, interdit aux piétons de fait.

La colline verdoyante est à portée de main mais inaccessible, comme le réseau ferroviaire. Par ailleurs, l'esplanade Saint-Léonard, envahie quotidiennement par une marée automobile, n'a pas encore démontré sa capacité d'être un lieu vivant destiné à relier et articuler le quartier Nord sur le Centre historique.

Il est donc urgent

- d'améliorer les accès depuis- les autres quartiers
- la voie rapide des quais
- et
- de créer des accès nouveaux vers - la Meuse
- les coteaux verdoyants
- le réseau ferroviaire (métro et trains)

2. REVALORISER L'IMAGE DU QUARTIER

Le Quartier Nord pâtit d'une image négative aussi bien aux yeux de la population liégeoise qu'aux yeux de la plupart de ses propres habitants.

Bien entendu, il s'agit de l'héritage de la réalité historique d'un quartier « hors les murs », lieu d'exil pour les pestiférés et autres reclus, mais aussi espaces d'expérimentations et de réussites industrielles remarquables, mais qui semblent aujourd'hui bien éphémères... car elles ont laissé plus de traces d'abandon que de prospérité.

Comme nous l'avons exprimé précédemment, cette image ternie déteint sur le « moral » des habitants et sur la perception qu'ils ont d'eux-mêmes. Psychologiquement, il est important de rompre cette tendance en prenant des initiatives positives audacieuses, à contre courant des préjugés : un quartier d'innovations plutôt qu'un lieu en déclin.

Il s'agit de favoriser l'émergence d'une identité nouvelle, d'un sentiment d'appartenance qui soit l'objet d'une fierté et non une tare...

Pour contribuer à cette dynamique nouvelle, plusieurs initiatives originales sont proposées :

- au niveau des activités économiques, certains secteurs particulièrement bien implantés devraient être encouragés (parachèvements du bâtiment, mécanique automobile, ...) et une infrastructure d'accueil d'entreprises de services être développée en créant des « parcs urbains d'activité »

- au niveau de la créativité, le Quartier Nord est caractérisé par la présence de nombreux artistes et d'entreprises liées à la créativité : graphistes, publicité, imprimeries, construction de meubles « design »... Par ailleurs, l'a.s.b.l. Espace 251 Nord est très active et regorge de projets d'avenir dans le quartier. Le développement d'activités artistiques est donc un atout également.

- au niveau de l'équipement, le Quartier Nord, qui a la population d'une petite ville, manque totalement d'infrastructures sportives : certains équipements majeurs devraient être implantés dans le périmètre du quartier.

Ainsi, la présence en son sein d'un ou plusieurs équipements d'intérêt métropolitain serait de nature à « redorer son blason » : une piscine, des pistes VTT, un terrain de football, etc..

La localisation du Quartier Nord par rapport aux voies d'accès et au centre ville, ainsi que la densité de sa population justifient ce choix d'implantation.

Diverses caractéristiques physiques et sociologiques prédisposent aussi le Quartier Nord à être également un lieu d'expérimentation de nouvelles pratiques urbaines et d'une citoyenneté en évolution. A cet égard, nous proposons des opérations novatrices :

- Opération bicyclette : le quartier pourrait devenir le quartier où « le vélo est roi » | Terrain plat, proximité de l'hypercentre, jeunesse de la population, ... autant d'atouts !

- Opération propreté publique : une grande opération de sensibilisation à la propreté devrait être menée dans le Quartier Nord afin d'en faire un quartier témoin en matière de propreté, alors qu'aujourd'hui c'est le sujet n°1 de critique et de mécontentement.

- Opération participation : à la faveur l'opération ZIP-QI pratiquer une concertation active et permanente, non seulement au niveau des décisions, mais aussi au niveau des actions sur le terrain dans lesquelles on cherchera à impliquer les habitants au maximum.

- Opération quartier multiculturel tolérant et sûr.

Ainsi, le Quartier Nord deviendrait un quartier dynamique modèle à différents niveaux et verrait son image revalorisée.

3. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LES EQUIPEMENTS

Le sentiment d'encombrement que l'on ressent à la visite du quartier est dû, bien évidemment, à l'étroitesse des rues et à leur tracé sinueux, (perspectives le plus souvent fermées = effet « labyrinthe ») mais aussi à la grande densité de constructions dans les îlots, à la présence d'une barrière de « buildings » sur le quai Saint-Léonard (= effet « envers du décor »).

L'existence de nombreuses habitations et bâtiments industriels abandonnés ou en ruine, donne en plus une impression de déclin.

L'amélioration du cadre de vie implique nécessairement l'élimination des ruines et l'assainissement des sites d'activités abandonnés : l'« aération » ainsi obtenue dans les îlots devra se prolonger par un remembrement au profit des riverains de manière à offrir la possibilité de créer des jardins en prolongement des habitations qui en sont dépourvues.

L'aménagement de l'espace public doit privilégier les vues et dégagements vers les éléments naturels qui entourent le quartier: la Meuse et surtout les coteaux verdoyants.

Une politique accrue d'aide à la rénovation des façades, la restauration des bâtiments publics (principalement les écoles), la réalisation d'équipements complémentaires (surtout sportifs), l'aménagement des voiries et la réalisation de petits squares arborés (en îlot ou en voirie) contribueront à l'évolution heureuse du cadre de vie.

4. CREER DES CONDITIONS D'ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Il faut maintenir les activités économiques et améliorer la capacité d'accueil d'entreprises « modernes » et nouvelles dans le quartier.

La création de « parcs urbains d'activité » par l'assainissement de sites d'activité économique désaffectés est la seule et bonne voie.

Les terrains à mettre à disposition des investisseurs devraient être de plus petites dimensions que dans les zones d'activités en périphérie, de manière à attirer une clientèle spécifique : les services et les très petites entreprises seraient visées.

Nous proposons d'intensifier cette politique en partenariat avec la SPI et de l'accompagner de quelques rénovations de bâtiments industriels anciens de qualité, à replacer dans le circuit économique.

Parallèlement à cette politique, la création d'une zone franche à fiscalité communale réduite serait un facteur attractif.

5. LA REALISATION DES PROJETS DOIT SUSCITER LA REQUALIFICATION SOCIALE DES HABITANTS

Les projets d'aménagement du quartier poursuivent un objectif essentiel qui est l'amélioration des conditions socio-économiques et professionnelles des habitants de ce quartier.

Susciter au maximum la requalification sociale par des initiatives spécifiques auprès des entreprises chargées des travaux , mais aussi par le soutien des E.A.P. existantes et des initiatives coopératives qui se feraient jour, est une composante primordiale de notre politique.

(voir Volet Social)

La poursuite de chacun des objectifs principaux définis ci-dessus implique également les attitudes spécifiques suivantes :

A. VALORISER LA DIVERSITE ET GERER LA MIXITE

Le Quartier Nord est caractérisé par la mixité : de la population au niveau des nationalités, du type et de la taille des ménages, des statuts socioprofessionnels... Mixité aussi des fonctions : habitat, entreprises, commerces, services au public et associations cohabitent dans le quartier. Mixité encore des circulations : automobilistes en transit, bus, cyclistes et piétons se partagent l'espace public.

Cette caractéristique représente une potentialité majeure pour le quartier. Toutefois, si elle n'est pas bien gérée, elle peut être source de conflits à contre-courant des objectifs poursuivis. Il s'agit dès lors de tirer parti de cette diversité et de réduire au minimum les conflits issus de celle-ci afin de rendre le quartier agréable à vivre.

B. INTERVENIR A DEUX ECHELLES

Pour répondre à une spécificité « socio-géographique » du Quartier Nord, les différentes interventions envisagées doivent se situer à deux niveaux.

D'une part, il s'agit de réaliser de petits équipements dispersés afin de répondre aux comportements et aux attentes ancrés dans la proximité des logements. Chacun doit en effet pouvoir trouver dans son voisinage direct des espaces de vie « appropriables ».

D'autre part, il est nécessaire de créer des équipements plus importants destinés à rencontrer les besoins de toute la population du quartier (10.635 habitants !). Ces équipements, qui ne peuvent être aménagés dans chaque sous-entité (soit parce qu'ils sont trop coûteux, soit parce qu'ils consomment beaucoup d'espace, ...), ont cependant leur place dans ce quartier en raison de sa position à proximité du centre ville et de la densité de sa population. Ces interventions « uniques » - d'une certaine envergure - doivent contribuer à créer les conditions favorables à l'exercice d'une nouvelle citoyenneté, à susciter une ouverture du quartier sur l'extérieur et à donner une image plus positive de celui-ci. Enfin, ils peuvent participer au développement d'une identité propre au Quartier Nord, parallèlement aux identités plus morcelées identifiables aujourd'hui.

1.2. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR PAR THEME

A. ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS

Aux yeux de la majorité de la population, la qualité du cadre de vie est étroitement liée à la présence d'éléments naturels à proximité immédiate, qu'il s'agisse de jardins privés prolongeant l'habitation, de parcs publics ouverts à tous ou du fleuve dont les rives sont inaccessibles quai Saint-Léonard .

Pour un quartier totalement dépourvu d'espaces de nature , comme le Quartier Nord, il est important de donner une réponse à cette attente à différentes échelles. Les principales options proposées sont :

1. Améliorer ou créer les liaisons vers les espaces naturels existants en bordure du quartier: les coteaux verts de la Citadelle et le parc Astrid, ainsi que les berges de la Meuse : création d'une passerelle pour franchir les voies de chemin de fer (2), aménagement des coteaux en espace vert (3), améliorer l'accès au parc Astrid (7), aménager une promenade le long de la Meuse, aménager le parc du Potay et le bois des Carmélites (7)
2. Aménager l'esplanade Saint-Léonard en parc public afin de réaliser l'articulation du Quartier Nord sur le quartier Féronstrée / Hors Château.
3. Aménager et ouvrir au public les rares espaces verts existants : au pied de la tour des 600 franchimontois, autour du hall omnisports de l'athénée Atlas et à proximité de l'école primaire Morinval et du château des quatre tourettes (6).
4. Créer des squares verts d'îlots, publics ou semi-publics, par l'assainissement de terrains vagues, d'habitations abandonnées ou de ruines industrielles : square Mercier (21), square Dony et autres, etc...
5. Aérer les intérieurs d'îlots : désencombrement et « verdurisation » des intérieurs d'îlots (12) au profit des particuliers, par assainissement des ruines et revente des parcelles aux particuliers pour création de jardins privés ou bosquets verts, selon les opportunités qui se présentent. Par ailleurs, nous pensons que l'équipement du Quartier Nord doit être amélioré considérablement par de petites installations de proximité, mais qu'il mérite aussi de voir s'implanter des équipements majeurs qui lui permettront de jouer un rôle urbain renouvelé :
6. Construire une piscine moderne (20), ludique ayant un grand pouvoir d'attraction. Cette réalisation, à elle seule, peut contribuer à changer considérablement l'image du quartier.
7. Construire un terrain de football (39) avec ses équipements (40)
8. Installer un terrain d'aventure (4) et construire une maison de jeunes (32) en connexion de l'espace vert des coteaux.
9. Valoriser et rénover les équipements existants : écoles communales (28), hall omnisports Atlas (29), extension du tennis des Bayards (36), ...
10. Créer des locaux communautaires : salles de réunions et de fêtes à Morinval (25) et dans l'ancienne brasserie Haacht (30), etc...
11. Installer et équiper des coins de détente et de jeux (11) dans les squares d'îlots, et quelques terrains de:mini-football (21)

B. HABITAT ET VALORISATION DU BATI

Si l'objectif principal est bien d'améliorer le cadre de vie, il ne s'agit pas, dans ce quartier saturé, de densifier l'habitat mais plutôt d'améliorer sa qualité par le biais de la rénovation et d'ouvrir les espaces par la création de jardins privés par remembrement. De petits programmes de logements neufs sont préconisés en suture des blessures urbaines anciennes ou pour combler des discontinuités par suite de l'assainissement de ruines, de manière à rendre de l'homogénéité aux différents fronts bâtis.

Les principales options proposées se décomposent en « politiques à suivre » étalées dans le temps et en « actions ponctuelles » :

POLITIQUES A SUIVRE

1. Agir pour assainir les nombreuses ruines qui défigurent le quartier. De nombreux propriétaires sont incapables de résoudre le problème de l'état de ruine de leur bien : nous proposons une politique d'acquisition et d'assainissement par les pouvoirs publics, étalée dans le temps, soit en vue de reconstruire des habitations, soit en vue de créer un petit square en bordure de voirie, soit des emplacements de parkings, etc ...
2. Pratiquer activement le « remembrement » des intérieurs d'îlots de manière à donner l'occasion aux particuliers d'acquérir un jardin ou d'agrandir leur cour. Agir en fonction des opportunités d'acquisition.
3. Réaliser des rénovations des bâtiments publics et d'habitations dégradées par initiatives publiques: Ville de Liège, AIS, R.W., Maison Liégeoise, ...
4. Inciter activement les particuliers à rénover leurs biens : primes majorées, rencontres avec les propriétaires, répression des abus, information,...

ACTIONS PONCTUELLES

5. Créer deux ensembles de logements mixés (sociaux et moyen) : ensemble des Forges (1) et ensemble Vivegnis (2) de facture contemporaine de manière à apporter une valeur d'exemple et une touche de modernisme dans le respect de la typologie: et des gabarits locaux (rez + 2 niv. max)
6. Construire des programmes de logements neufs (5) en petits immeubles dispersés dans le quartier, en « suture » de blessures urbaines. Gabarits identiques au bâti voisin.
7. Construire quelques immeubles à appartements (trois niveaux sur rez + toiture à versants), d'initiative privée, dans la rue Saint-Léonard.
Le financement des espaces publics pourra ainsi bénéficier de la loi sur la « revitalisation ».

C. CIRCULATIONS et TRANSPORT EN COMMUN

Les principales options proposées sont les suivantes :

1. Désenclaver le quartier en transformant les quais en boulevard urbain permettant de nombreux points de jonction avec la circulation de niveau régionale. Coupe transversale : zone de stationnement local, deux bandes de circulation avec berme centrale (tourne-à-gauche) et alignement d'arbres haute tige, site propre pour autobus, piste cyclable et promenade de halage.
2. Lutter contre les circulations de transit, notamment entre le pont des Bayards et le pont Atlas : inversion du sens de circulation de la rue des Bayards, des rues du Pommier et de la rue Dony. Créer une nouvelle rue en prolongement de la rue Zabay pour rejoindre la rue de Steppes et le pont des Bayards.
3. Créer une hiérarchisation des voiries au fur et à mesure de leur rénovation (plan triennal) : aménager la rue Vivegnis en « zone 30 » ainsi que de nombreuses autres rues de niveau local. De nombreuses rues sont en mauvais état et doivent être rénovées.
4. Maintenir le rôle d'épine dorsale de la rue Saint-Léonard et la rénover en artère de distribution avec plusieurs pôles commerciaux. Tous les carrefours (6) aménagés en « plateaux de convivialité ».
5. Créer une grande place publique (9) - centre symbolique du quartier - équipée de mobilier urbain (banc, jeux, kiosque,...) et arborée. Cette implantation favorisera le maintien d'un pôle commercial dans le front bâti ancien de l'autre côté de la rue Saint-Léonard.
6. Favoriser le cheminement des piétons par la rénovation des trottoirs et la création de « plateaux » aux carrefours, l'installation de zone 30, la réalisation de chemins dans les squares d'îlots, la remise en peinture et la création de nouveaux passages protégés, la réalisation d'une passerelle (piétons et vélos) vers les coteaux et des sentiers, ainsi que d'une promenade le long de la Meuse,...

D. ACTIVITES ECONOMIQUES

Le commerce, en tant que service de proximité, participe à la qualité de vie et doit, à ce titre, être encouragé et soutenu partout dans le quartier.

Nous pensons cependant que la rue Saint-Léonard ne peut plus être l'axe commercial continu qu'elle a été par le passé, et qu'il faut encourager et soutenir les noyaux commerciaux subsistants. D'où les principales options :

1. Aménagement de la rue Saint-Léonard : aménagement de la rue et des trottoirs entre les différents plateaux et réalisation de poches de parking dans les îlots, à proximité des pôles commerciaux.
2. Favoriser un petit pôle commercial « Tir-Petit Chêne » avec une particularité : un petit marché de soirée...
3. Créer un « supermarché » de l'art, au départ de la présence de nombreux artistes, d'activités de récupération et d'espaces intéressants disponibles dans des locaux industriels aménageables...

En ce qui concerne les entreprises, nous proposons la création de parcs urbains d'activités pour l'accueil d'artisans (parc des Steppes), ou d'artistes (parc de la Brasserie) et de services

(parc H.Pieper) nécessitant de très petites parcelles en mitoyenneté, s'intégrant parfaitement au milieu habité. Opérateur de ces parcs d'activité : la SPI qui a déjà assaini le site Haacht.

1.3. LES PROJETS

A. ESPACES VERTS & EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A.1 PROJET « COTEAUX VERTS »

FAIBLESSES:

- Liaison avec les coteaux de la Citadelle insatisfaisante depuis le Quartier Nord : itinéraire « pirate » périlleux traversant le chemin de fer au niveau de la place Vivegnis
- Quasiment aucun espace vert public ou semi-public dans le quartier
- Peu de jardins privés ou d'espaces extérieurs liés à l'habitat
- Nombreux terrains vagues = « gaspillage » d'espace : terrain Belgacom
- Nombreux bâtiments en ruine : n° 69, rue du Bâneux
- Demi-tour impossible dans l'impasse Macors : marche arrière obligatoire
- Vue affligeante du pignon aveugle au n°149 rue Vivegnis

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Construire une passerelle piétonne reliant le Quartier Nord aux coteaux de la Citadelle (1 groupe)
- Garder l'aspect naturel des coteaux - conserver un poumon vert (3 groupes)
- Aménager un coin pique-nique et barbecue dans les coteaux (1 groupe)
- Aménager des sentiers de promenade dans le bois du Bâneux (5 groupes) + les c a~fer (1 groupe) + les entretenir (2 groupes) + y placer des bancs et des poubelles (2 groupes)
- Replanter le bois du Bâneux (1 groupe)
- Relier l'impasse Macors et la rue du Bâneux par un chemin (4 groupes)
- Aménager un parcours santé dans le bois du Bâneux (3 groupes) .
- Aménager un parcours VTT dans le bois du Bâneux (1 groupe)
- Créer un terre.. d'aventure- ou une plaine de jeuxj14 groupes)-sur le terrain Belgacom (4 groupes)
- Créer une ludothèque (4 groupes)
- Créer une maison de jeunes (7 groupes) permettant des activités intérieures et extérieures (2 groupes)
- Aménager un local pour faire de la musique (1 groupe)
- Aménager une cc tête de pipe » à l'extrémité de l'impasse Macors afin de permettre le demi-tour (1 groupe)

OBJECTIF

Valoriser, aménager et améliorer l'accessibilité de l'espace vert des coteaux de la Citadelle

INTERVENTIONS

1 CONSTRUIRE UNE PASSERELLE de liaison avec les coteaux, en pente douce depuis le carrefour Vivegnis - Maghin et aboutissant sur l'ancienne paire du charbonnage du Bâneux. Elle sera implantée dans le prolongement de la rue des Franchimontois et sera dès lors visible depuis différents points du quartier. Elle sera conçue dans un esprit « forestier » en connivence avec l'espace naturel vers lequel elle mène.

L'espace en dessous de la passerelle pourra être utilisé pour des équipements nécessaires au fonctionnement du terrain d'aventure : garage vélos, espaces de rangement, local de réunion, locaux sanitaires et techniques... (cfr. intervention n°9)

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°2 et plan CIRCULATIONS - Intervention n° 18)

2 TRACER DES SENTIERS DE PROMENADE DANS LE BOIS DU BANEUX permettant la liaison avec le bois des Carmélites qui sera valorisé dans le cadre de l'aménagement d'un parc urbain sur l'esplanade Saint-Léonard - (cfr. projet « ESPLANADE SAINT-LEONARD ») et l'ensemble des coteaux de la Citadelle ainsi qu'avec les prairies situées au sommet de la colline.

La promenade des coteaux se prolongera donc jusqu'au Quartier Nord, avec retour via la passerelle puis la rue Vivegnis dont le bâti très ancien présente un « cachet » valorisable au niveau touristique.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°3 et plan CIRCULATIONS - intervention n°18)

3 ENTRETENIR LA VEGETATION EXISTANTE DANS LE BOIS DU BÂNEUX ET REPLANTER DES ARBRES

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°3)

4 AMENAGER UN PARCOURS -SANTÉ DANS LE BOIS DU BÂNEUX (Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°3)

5 AMENAGER UNE PISTE VTT DANS LE BOIS DU BÂNEUX, dans le cadre du projet « PROMOTION VELO ».

La Région Wallonne compte actuellement 16 pistes VTT dont trois à Namur mais aucune en région liégeoise, or il s'agit d'un sport en pleine expansion auquel correspond une réelle demande.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°3)

6 AMENAGER UN ACCES D'URGENCE RELIANT L'IMPASSE MACORS ET LA RUE DU BANEUX

Ce chemin empierré pourra être emprunté par les véhicules d'urgence pour se rapprocher de la rue du Bâneux. Pour ce faire, la Ville de Liège démolira les maisons en ruine qu'elle possède au n°69 de la rue du Bâneux. Elle devra cependant reloger dans les environs directs le berger qui y réside actuellement et lui permettre de venir faire paître son troupeau sur ces terrains. Un dispositif (borne amovible...) en empêchera l'usage par les voitures privées en temps normal.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°3 et plan CIRCULATIONS - intervention n°18)

7 AMENAGER UN REBROUSSEMENT A L'EXTREMITÉ DE L'IMPASSE MACORS afin de permettre le demi-tour AINSI QU'UNE DIZAINE D'EMPLACEMENTS DE PARKING pour les usagers de l'espace nature. (Plan CIRCULATIONS - intervention n°7)

8 AMENAGER UN COIN PIQUE-NIQUE ET BARBECUE à proximité du parking à l'extrémité de l'impasse Macors

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°3)

9 CREER UN TERRAIN D'AVENTURE sur le terrain Belgacom, au carrefour Maghin - Vivegnis se prolongeant vers le bois du Bâneux via la passerelle. Dans ce quartier très densément bâti, il est primordial de préserver un espace ouvert permettant le jeu et la découverte et dégageant une vue vers la colline.

Ce terrain d'aventure sera géré par des animateurs et fermé, dans sa majeure partie tout au moins, entre certaines heures.

La spécificité de cet équipement de qualité, destiné aux enfants et aux jeunes du quartier pourrait être d'une part la découverte de la nature en relation avec l'espace vert des coteaux et, d'autre part, la création artistique. Les jeunes pourraient en effet travailler occasionnellement avec des artistes liés à l'a.s.b.l. Espace 251 Nord comme cela s'est produit avec succès lors de l'opération « été solidaire ».

Divers équipements tels qu'une ludothèque, une maison de jeune, un local pour faire de la musique... seront intégrés à ce terrain d'aventure.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°4)

10 CONSTRUIRE UNE NOUVELLE MAISON DES JEUNES (avec atelier de mécanique vélo, ludothèque, atelier créatif,...) contre le pignon aveugle du n°149 rue Vivegnis en « suture » du tissu urbain

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°32)

11 AMENAGER UNE AIRE DE STATIONNEMENT pour voitures à destination des usagers de la nouvelle « gare de métro » et de l'espace nature à l'extrémité du terrain Belgacom, entre la passerelle et la place Vivegnis (cfr. projet « GARE »). Ce parking de 30 emplacements environ sera planté d'arbres.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°38 et plan CIRCULATIONS - intervention n°23)

PARTENAIRES

- Echevinat et services de l'environnement
- Echevinat et services des travaux
- Echevinat et services de la jeunesse et des sports
- Collectif terrain d'aventure (a.s.b.l.)
- La Bibi (maison de jeunes)
- Service d'Action Sociale (SAS)
- Espace 251 Nord

A.2 PROJET « PLACE DES TREIZE »

CONSTAT

ATOUS:

- Existence de différents lieux de vie fréquentés par la population du quartier : bibliothèque communale, atelier créatif, lieu de réunion (comité de quartier...)
- Présence de l'église Sainte-Foy appartenant au patrimoine social et repère urbain
- La rue Saint-Léonard est le seul « lieu » du quartier qui fait l'objet d'un sentiment d'appartenance de la part de tous les habitants, qu'ils proviennent de Maghin, de Bonne Nouvelle ou de Coronmeuse - Morinval - Athénée : face à un noyau commercial, au milieu de la rue Saint-Léonard = centre du quartier

FAIBLESSES:

- Image « interne » et « externe » du Quartier Nord négative
- Pas d'identité Quartier Nord car pas de lieu symbolique fort
- Bâtiment de la bibliothèque, provisoire depuis des années, en rupture typologique avec le bâti de la rue
- Deux bâtiments préfabriqués, provisoires depuis des années et en mauvais état, en rupture typologique totale avec le bâti de la rue
- Risque de fermeture de l'athénée Atlas dont la diminution de la population scolaire le place en situation de discrimination positive + peu d'élèves habitant le quartier
- Vue affligeante du grand pignon laissé aveugle par la démolition du coin de l'îlot

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Intervenir en priorité sur le patrimoine et le domaine public (2 groupes)
- Créer une maison de quartier - salle polyvalente (7 groupes)
- Planter des arbres à divers endroits (8 groupes)
- Placer des bancs dans le quartier (7 groupes)
- Implanter des cabines téléphoniques supplémentaires (par deux) dans le quartier (5 groupes)
- Renforcer le caractère commercial de la rue Saint-Léonard et favoriser l'implantation de nouveaux commerces (10 groupes)
- Construire un kiosque permettant diverses manifestations (2 groupes)
- Favoriser l'implantation de petites entreprises (6 groupes)
- Créer un centre d'information juridique sur les droits des locataires (4 groupes)
- Créer des parkings pour les commerces de la rue Saint-Léonard, entre l'esplanade Saint-Léonard et Sainte-Foy (1 groupe)

OBJECTIF

Aménager au cœur du Quartier Nord une grande place publique (place des Treize) entourée d'équipements communautaires « appropriables » par tous, permettant l'expression d'une vie de quartier (fête locale, rassemblement...) et constituant un repère urbain pour les habitants et usagers du quartier.

Cette place peut être une manière de structurer l'espace bâti et la psychologie des habitants en leur offrant un lieu où l'expression symbolique d'une appartenance est possible. Elle revalorisera l'image « externe » et l'image « interne » du quartier.

INTERVENTIONS

1 AMENAGER UNE PLACE PUBLIQUE se greffant sur la rue Saint-Léonard à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque, face à l'église Sainte-Foy, au niveau du deuxième noyau commercial de la rue Saint-Léonard.

Cette grande place sera plantée d'arbres et comportera du mobilier urbain tel que des bancs, des poubelles, des cabines téléphoniques... Un parking souterrain sera prévu pour répondre aux besoins de l'athénée et des commerces de la rue Saint-Léonard (cfr. projet « RUE SAINTLEONARD »).

(Plan CIRCULATION - intervention n°9)

2 CONSTRUIRE AUTOUR DE CETTE PLACE UN NOUVEAU BÂTIMENT DE CLASSES POUR L'ATHENEE ATLAS remplaçant les actuels « préfabriqués provisoires ». Cette implantation devrait favoriser une meilleure articulation de l'école dans le quartier.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - intervention n°22)

3 CONSTRUIRE UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE AVEC ATELIER CREATIF ET SALLE DE REUNION, dans le même ensemble architectural que l'athénée autour de la place des Treize.

La bibliothèque, lieu de vie important, doit en effet à tout prix être maintenue à cet endroit.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - intervention n°23)

4 INTEGRER LA MAIRIE DE QUARTIER à l'ensemble architectural formé par l'athénée et la bibliothèque. Outre des services communaux décentralisés, la mairie de quartier pourra accueillir un centre d'information d'entreprise et un service info-logement.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - intervention n°23)

5 CONSTRUIRE UN KIOSQUE, sur la place des Treize, lieu événementiel pour musique et manifestations diverses

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - intervention n°24)

6 CONSTRUIRE UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS avec commerce ou équipement communautaire au rez-de-chaussée et jardin commun avec parking souterrain, rue Saint-Léonard, en complément du programme de la place des Treize.

Ce bâtiment cachera le pignon laissé aveugle par la démolition du coin de l'îlot et « suturera » ainsi la blessure urbaine (cfr.projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »).

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°4)

PARTENAIRES

- Communauté française
- Direction de l'athénée Atlas
- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège
- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège - Echevinat et services de l'état civil de la Ville de Liège - Promoteur privé 19

PHASAGE

1. 1998-2000

- Mise à disposition du terrain par la Communauté Française

- Construire l'immeuble promotionnel de commerces, bureaux et logements et le parking souterrain
- Aménager le jardin et la dalle
- Construire le parking souterrain de l'athénée Atlas

2. 2001-2003

- Construire l'ensemble architectural comprenant les nouvelles classes de l'athénée, la bibliothèque et, éventuellement la mairie de quartier
- Démolir les bâtiments préfabriqués de l'athénée et de la bibliothèque
- Aménager la place : revêtement de sol, plantations, mobilier urbain
- Construire de nouvelles classes pour l'athénée, la bibliothèque et la mairie de quartier

A.3 PROJET « ESPLANADE SAINT-LEONARD »

CONSTAT

ATOUPS:

- Présence d'un grand terrain en friche appartenant à la Ville de Liège : l'esplanade Saint-Léonard, site de l'ancienne prison
- Présence, en bordure du quartier, de vastes espaces verts des coteaux de la Citadelle
 - Existence d'un projet d'aménagement de qualité, abouti au stade du permis de bâtir, comprenant la place des Déportés, (l'esplanade Saint-Léonard, le Potay et le bois des Carmélites

FAIBLESSES:

- L'esplanade Saint-Léonard est une rupture urbaine entre le Quartier Nord et le centre ville
- Rue Mathieu Laensbergh très dégradée

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

Aménager un parc sur l'esplanade Saint-Léonard (10 groupes)

OBJECTIF

Réaliser une jonction urbaine entre deux quartiers qui ont toujours été séparés et valoriser les espaces verts des coteaux de la Citadelle

INTERVENTIONS

1. AMENAGER UN PARC URBAIN sur l'esplanade Saint-Léonard (Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°1)
2. AMENAGER LE « BOIS DES CARMELITES » en espace de promenade vers les coteaux de la Citadelle
(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°1)
3. RENOVER ET AMENAGER EN « ZONE 30 » LA RUE MATHIEU LAENSBERGH
(Plan CIRCULATIONS- intervention n°5)

PARTENAIRES

- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège
- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège

PHASAGE

Voir rapport des auteurs de projet

A.4 PROJET « MAISON DE QUARTIER »

CONSTAT

ATOUT:

- Projet ZIP-QI : mise en place d'une régie de quartier, présence d'un chef de projet ...

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Créer une maison de quartier - salle polyvalente (7 groupes)
- Informer la population concernant les activités culturelles et autres du quartier (4 groupes), le suivi du projet ZIP-QI (1 groupe), les activités de la maison des jeunes (1 groupe), les jours et les heures de passage des poubelles (1 groupe), les différentes associations existant dans le quartier (1 groupe)...

OBJECTIF

Aménager une maison de quartier qui serait un point de rassemblement et d'animation permanente du quartier ainsi qu'un lieu d'information

INTERVENTIONS

1. AMENAGER UNE MAISON DE QUARTIER, siège du bureau du chef de projet ZIP-QI et de la régie de quartier au n°1 de la rue Lambert Grisard avec salles de réunion, point d'information sur les activités du quartier, sur les primes disponibles, sur le suivi du projet ZIP-QI... La vitrine de l'ancien café permettra un affichage sur la rue Saint-Léonard pour l'information des habitants et usagers du quartier.
(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°26)

PARTENAIRES

- Régie foncière de la Ville de Liège
- Chef de projet de la ZIP-QI - Associations du quartier - CPAS

PHASAGE

1. 1999-2000

- Acheter le bâtiment au CPAS
- Rénover et aménager la maison de quartier
- Installer le chef de projet

A.6 PROJET « FRANCHIMONTOIS »

CONSTAT

ATOUPS:

- Grand espace engazonné semi-public au coeur d'un tissu très dense, autour de l'immeuble des Franchimontois

FAIBLESSES:

- Les espaces verts publics ou semi-publics sont quasiment inexistantes dans le quartier, sous-aménagés et mal entretenus
- Forte différence de niveau entre la pelouse des Franchimontois et la rue Saint-Léonard
- Nombreuses ruptures typologiques : tour des Franchimontois
- Vue affligeante du grand pignon laissé aveugle parla démolition du coin de l'îlot pour la construction de l'immeuble des Franchimontois

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Aménager le terrain autour de l'immeuble des Franchimontois (4 groupes) en y créant une plaine de jeu (1 groupe), en la nettoyant et en l'arborant (2 groupes)
- Créer une plaine de jeu ou plusieurs coins de jeu pour les enfants (14 groupes)
- Aménager un parc (11 groupes)
- Implanter une halte-garderie (3 groupes) avec une salle pour les jeunes mamans à proximité (1 groupe), acceptant les enfants de CRP (1 groupe) - Favoriser davantage de convivialité (11 groupes) en mettant de la couleur sur les maisons et les buildings (5 groupes), en permettant l'expression d'artistes sur les murs à divers endroits (1 groupe)

OBJECTIF

Valoriser et ouvrir au public l'espace-jardin autour de l'immeuble des Franchimontois

INTERVENTIONS

1. AMENAGER UN PARC AVEC UNE PLAINE DE JEUX POUR LES PETITS ENFANTS DANS L'ESPACE ENGAZONNE AUTOUR DE L'IMMEUBLE DES FRANCHIMONTOIS ET AMELIORER LA RELATION ENTRE CET ESPACE ET LA RUE SAINT-LEONARD

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°8)

2. PERMETTRE L'INTERVENTION D'UN ARTISTE SUR LE BATIMENT DES FRANCHIMONTOIS

Ce projet d'art urbain devrait être conçu en étroite collaboration avec les habitants intéressés

3. CONSTRUIRE UN IMMEUBLE AVEC SIX APPARTEMENTS ET UN REZ DE-CHAUSSEE COMMERCIAL SUR LA RUE SAINT-LEONARD (n°135) pour cacher le pignon aveugle à côté de l'immeuble des Franchimontois et « suturer » ainsi la blessure urbaine (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BÂTI - intervention n°5)

4. CONSTRUIRE UNE HALTE-GARDERIE A CÔTE DE LA CRECHE DES FRANCHIMONTOIS en complémentarité avec celle-ci

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°31)

PARTENAIRES

- Maison Liégeoise
- Echevinat et services des services sociaux et de la famille - Promoteur privé
- Artiste
- Région wallonne

PHASAGE

1. 1998-2000

- Aménager le terrain autour de l'immeuble des Franchimontois
- Etudier et réaliser le projet d'art urbain

2. 2001-2003

- Vendre le terrain nécessaire à la construction de l'immeuble à appartements

3. 2004-2006

- Construire la halte-garderie

A.8 PROJET « TOURETTES - MORINVAL »

CONSTAT

ATOUPS:

- Présence du château des quatre Tourettes : bâtiment classé qui est la plus ancienne maison fortifiée de la ville (16ème siècle) + intérieur en cours de rénovation + affectation publique (centre culturel populaire « Les Forges »)
- Existence d'un beau parc privé donnant sur la rue Morinval et appartenant au même propriétaire que le château des quatre Tourettes mais loué actuellement avec une autre propriété sise au n°521 de la rue Saint-Léonard
- Ecole Morinval directement contiguë, au coeur du sous-quartier Jolivet - Coronmeuse qui est le lieu de réunion du comité de quartier
- Ensembles architecturaux de qualité : bel ensemble de logements construits dans l'esprit des cité-jardin (cité de type Mulhouse) face à l'école Morinval

FAIBLESSES :

- Quasiment pas d'espace vert public ou semi-public dans le quartier
- Peu de jardins privés et d'espaces extérieurs liés à l'habitat
- Nombreux bâtiments en ruine et très dégradés : grand entrepôt en ruine sis au n°519 de la rue Saint-Léonard et occupé par des roulottes foraines - Bâtiments publics en mauvais état: bâtiments Ville de Liège du service de propreté défraîchis et sans qualité architecturale aucune
- Château des quatre Tourettes en mauvais état + abords inadéquats
- Ecole Morinval dégradée + cour trop petite et incommode, qui est le seul espace de jeu possible du sous-quartier
- Vue affligeante des pignons aveugles

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERATION

- Assainir les îlots pour créer des espaces verts (8 groupes)
- Aménager un parc (11 groupes)
- Planter des fleurs à divers endroits (8 groupes)
- Planter des arbres à divers endroits (8 groupes)
- Placer des bancs à divers endroits (5 groupes)
- Créer plusieurs coins de jeux pour les enfants (14 groupes)
- Rénover et mettre en valeur le château des quatre Tourettes (5 groupes)
- Aménager des terrains permettant une pratique informelle du sport pour les jeunes, notamment de mini-foot (17 groupes) un peu isolés des habitations (pas sur des places) afin d'éviter les nuisances dues au bruit ainsi que les bris de vitres par les ballons (2 groupes)
- Aménager une salle polyvalente pour les habitants de Jolivet-Coronmeuse (1 groupe)
- Intervenir prioritairement sur le domaine et le patrimoine public, dont les écoles (2 groupes)
- Exploiter les infrastructures existantes souvent sous-utilisées (7 groupes)

OBJECTIFS

- Valoriser le potentiel naturel autour du Château des quatre Tourettes
- Sauver le château des quatre Tourettes qui est l'élément du patrimoine architectural le plus important du quartier car le plus ancien.

INTERVENTIONS

1. RESTAURER LE CHATEAU DES QUATRE TOURETTES ET VALORISER SES ABORDS, et démolition des box de garage qui l'entourent.

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°10)

2. CREER UN ESPACE VERT AVEC TERRAIN DE MINI-FOOT A L'EMPLACEMENT DE L'ENTREPÔT INCENDIE ET DES BÂTIMENTS DESUETS DU SERVICE PROPRETE DE LA VILLE DE LIEGE

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°6)

3. RATTACHER LE SUPERBE JARDIN PRIVE AU CHÂTEAU DES QUATRE TOURETTES ET LE TRANSFORMER EN PARC SEMI-PUBLIC (fermé entre certaines heures). Lorsque l'opportunité s'en présentera, ce parc pourrait être loué par la Ville de Liège qui s'engagerait dès lors à l'entretenir.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°6)

4. RENOVER L'ECOLE MORINVAL : modernisation, peinture générale, ravalement des façades... (cfr. projet « ECOLES ») (Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°28)

5. AMENAGER LES COURS DE RECREATION, AGRANDIR ET AMENAGER LA PETITE PLAINE DE JEU LIEE A L'ECOLE MORINVAL (Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°6)

6. AMENAGER UNE SALLE POLYVALENTE, véritable maison de quartier à côté de l'école primaire Morinval, à l'usage de la population du sousquartier Jolivet-Coronmeuse plus particulièrement.

Provisoirement, cet espace fera l'objet d'une amélioration légère conformément aux desiderata des enfants de l'école Morinval pour qui c'est le seul coin de jeu.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°25)

7. CONSTRUIRE QUATRE MAISONS UNIFAMILIALES AVEC JARDIN RUE MORINVAL (n° 48 à 52) pour cacher les pignons aveugles qui seront mis à jour lors de la destruction des bâtiments Ville de Liège et « suturer » ainsi la blessure urbaine. Un « arvô » permettra l'accès à l'espace vert. (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°3)

PARTENAIRES

- Monsieur et Madame Boden (propriétaires du château des quatre Tourettes et du beau jardin)

- « Les Amis de Bruno Brel » a.s.b.l.

- Comité de quartier Jolivet - Coronmeuse

- Echevinat et services de la jeunesse et des sports de la Ville de Liège - Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège - Direction de l'école Morinval

PHASAGE

1. 1998-2000

- Rénover l'enveloppe extérieure du château des quatre Tourettes -Rafraîchir l'école Morinval
- Aménager provisoirement la petite plaine de jeu accolée à l'école Morinval

2. 2001-2003

- Valoriser les abords du château des quatre Tourettes
- Exproprier ou acheter l'entrepôt en ruine
- Démolir l'entrepôt en ruine
- Démolir les bâtiments désuets de la Ville de Liège (service propreté) - Aménager un parc avec terrain de mini-foot, à l'emplacement de l'entrepôt et des bâtiments Ville de Liège démolis

3. 2004-2006

- Acheter ou louer le jardin privé
- Aménager le jardin pour l'ouvrir au public
- Construire les logements rue Morinval

A.9 PROJET « SQUARES D'ILOTS »

CONSTAT

ATOUPS:

- Population jeune: 15,5% de la population a moins de 15 ans et 28,1% a moins de 25 ans
- Identification et modes de vie organisés autour de sous-entités = unités de vie

FAIBLESSES:

- Quartier très densément bâti : îlots saturés par des ateliers-entrepôts souvent mal ou sous-exploités, des impasses et des annexes ou des bâtiments en arrière-zone
- Quasiment aucun espace vert public ou semi-public dans le quartier
- Peu de jardins privés ou d'espaces extérieurs liés à l'habitat
- Nombreux bâtiments en ruine et très dégradés
- Nombreux terrains vagues transformés en dépotoirs et nuisibles esthétiquement = gaspillage d'espace
- Important manque d'infrastructures sportives formelles et informelles pour les adolescents et les enfants
- Manque d'espace de jeux pour les enfants
- Vue affligeante des pignons aveugles

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Assainir les îlots pour créer des espaces verts (8 groupes) un peu ou pas équipés, ne nécessitant dès lors pas de surveillance (1 groupe)
- Aérer l'habitat dans le quartier (1 groupe)
- Planter des arbres à divers endroits (8 groupes)
- Placer des bancs à divers endroits
- Créer plusieurs coins de jeux pour les enfants (14 groupes)
- Créer plusieurs petites infrastructures sportives dans le quartier permettant une pratique informelle (1 groupe) comme des terrains de mini-foot (17 groupes) un peu isolées des habitations (pas sur des places) afin d'éviter les nuisances dues au bruit ainsi que les bris de vitres par les ballons (3 groupes)
- Favoriser la réalisation d'une multitude de projets modestes plutôt que les méga-projets (4 groupes)

OBJECTIF

Aménager des squares verts publics ou semi-publics à l'intérieur ou en bordure des îlots, dispersés dans l'espace du quartier et destinés à accueillir la population du voisinage direct, répondant ainsi à l'identification et au mode de vie des sous-entités.

Ces squares pourront être des aires de repos ou des coins de jeux pour les enfants ou, si l'espace le permet, des parcs avec petits terrains de sports ou même des bosquets inaccessibles... Les équipements seront diversifiés en fonction de l'échelle des espaces et de l'âge des enfants. Dans certains cas, les squares permettront la création de liaisons piétonnes à travers les îlots.

L'assainissement des îlots se fera selon les opportunités en démolissant les maisons en ruine ou insalubres, les ateliers et les entrepôts abandonnés, nuisibles ou mal utilisés ainsi que les batteries de garages inadaptées. Il ne s'agit donc pas, sauf exception, d'exproprier.

Ces espaces verts pourront être fermés à certaines heures par un « concierge d'îlot » qui, en échange d'un avantage (réduction de loyer...) sera chargé du gardiennage afin d'éviter la formation de petits foyers de délinquance.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°11)

INTERVENTIONS

A COURT TERME, si l'opportunité existe ou si l'expropriation s'impose

1. AMENAGER UN ESPACE VERT AVEC TERRAIN DE MINI-FOOT A L'EMPLACEMENT DES ANCIENS ETABLISSEMENTS MERCIER, permettant une liaison piétonne entre la rue Lamarck et la rue Vivegnis. A plus long terme, une connexion avec la rue du Ruisseau sera également possible si l'on supprime un petit ensemble de box de garages.

Ce terrain de sport remplacera celui situé derrière la brasserie Haacht, destiné à disparaître lors de la réalisation du projet « PETITS PARCS D'ACTIVITES » - intervention n°1 « PARC DE LA BRASSERIE ». En effet, la grande taille du terrain et sa position par rapport aux habitations permettent cette affectation.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - interventions n°11 et 21)

2. TROIS PROGRAMMES DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS EN BORDURE DE L'ILOT MERCIER

Ces bâtiments reconstitueront le front bâti des différentes rues et dissimuleront les pignons aveugles pour « suturer » les blessures urbaines. A chaque fois, un arçade permettra l'accès au square d'îlot. (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »).

CONSTRUIRE UN IMMEUBLE DE CINQ APPARTEMENTS AUX N°123 ET 125 DE LA RUE LAMARCK

CONSTRUIRE UNE MAISON UNIFAMILIALE AVEC JARDIN AU N°294 DE LA RUE VIVEGNIS

CONSTRUIRE UNE OU PLUSIEURS MAISON(S) UNIFAMILIALE(S) AU N°9 A 17 DE LA RUE HENRI FORIR

3. AMENAGER UN JARDIN COMMUN A L'EMPLACEMENT DES BATIMENTS EN RUINE AUX N° 56 ET 57 DE LA RUE BONNE NOUVELLE, au fond de l'impasse (cfr. projet « RUINES »). (Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°11)

4. AMENAGER UN SQUARE D'ILOT A L'EMPLACEMENT DU TERRAIN NON BÂTI RUE DES VIGNES

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°11)

5. AMENAGER UN PARKING ARBORE A L'EMPLACEMENT DE L'ENTREPÔT TRES DEGRADE ET ABANDONNE AU N°127 RUE VIVEGNIS à destination des habitants de la rue du Bâneux

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°11)

Vingt six bâtiments en ruine, soit environs 44% du nombre total de ruines recensées dans le quartier, se trouvent dans des impasses ou des cours intérieures.

Grâce à ce relevé systématique, nous avons également identifié certains noeuds de problèmes, c'est-à-dire des concentrations de bâtiments en ruine ou très dégradés qui requièrent une intervention d'urgence.

5.1.3 BATIMENTS ABANDONNES

Les bâtiments abandonnés ou partiellement abandonnés ont été relevés dans toutes les rues du Quartier Nord: nous en avons identifié 145 dont 120 maisons d'habitation parmi lesquelles 22 seulement sont taxées par la Ville de Liège.¹⁴ Parmi tes immeubles abandonnés, la plupart sont en mauvais état. Ces bâtiments vides constituent non seulement un gaspillage d'espace habitable, mais aussi une véritable menace urbanistique pour le quartier.

De plus, ils témoignent de l'absence d'une demande active de logements dans un quartier dont l'image est ternie.

C'est plus un quartier que l'on aspire à quitter qu'un quartier où l'on désire habiter.

5.1.4 BATIMENTS INSALUBRES

Le quartier compte 17 bâtiments qui ont été grevés d'un arrêté d'insalubrité totale ou partielle entre le premier janvier 1979 et le 31 décembre 1995. Cependant, quatre de ceux-ci ont fait l'objet d'une autorisation de bâtir depuis lors.

¹⁴ Le relevé des habitations abandonnées a été transmis au Service de l'Urbanisme de la Ville de Liège

PHASAGE

1. 1998-2000

- Exproprier le terrain des anciens établissement Mercier
- Aménager un square d'îlot avec terrain de mini-foot

2. 2001-2003

- Construire l'immeuble de logement rue Lamarck et la maison unifamiliale rue Vivegnis

A.11 PROJET « CORRECTIF SPATIAL »

CONSTAT

FAIBLESSE:

- Nuisances visuelles : PAGEM depuis la rue des Vignes et car-wash quai de Coronmeuse depuis la rue du Petit Chêne

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Planter une haie ou un rideau d'arbres pour cacher la vue de PAGEM depuis la rue des Vignes (1 groupe)
- Planter une haie ou un rideau d'arbres pour cacher la vue du car-wash quai de Coronmeuse depuis la rue du Petit Chêne, comme promis par le propriétaire (1 groupe)
- Planter des arbres à divers endroits (8 groupes)

OBJECTIF

Utiliser la végétation en « correctif spatial » pour améliorer vues et cadre de vie

INTERVENTIONS

1. PLANTER UN RIDEAU D'ARBRES DERRIÈRE PAGEM ET DERRIÈRE LE CAR-WASH CÔTÉ RUE DU PETIT CHÈNE

Il existe peut être une clause dans le cahier des charges obligeant PAGEM à prévoir à ses frais cette zone tampon : à vérifier.

PARTENAIRES

- Echevinat et services de l'environnement de (a Ville de Liège - PAGEM
- Propriétaire du car-wash

A.12 PROJET « HAIES - CHEMIN DE FER »

CONSTAT

FAIBLESSES :

- Manque de protection visuelle et physique par rapport au chemin de fer - Peu de verdure dans le quartier

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

Planter une haie et placer clôture de protection par rapport au chemin de fer place Vivegnis (4 groupes), entre le terrain Belgacom et le pont des Bayards (1 groupe), le long du terrain Belgacom s'il fait l'objet d'une affectation (1 groupe), le long de l'impasse Macors (1 groupe), le long -de la rue des Vignes pour la sécurité des enfants qui jouent dans la rue, l'esthétique et l'insonorisation (1 groupe)

OBJECTIF

Etablir un protection physique et visuelle par rapport au chemin de fer

INTERVENTIONS

1. PLANTER UNE HAIE ET CLÔTURE DE PROTECTION PAR RAPPORT AU CHEMIN DE FER place Vivegnis, entre le terrain Belgacom et le pont des Bayards, le long du terrain Belgacom et le long de l'impasse Macors, le long de la rue des Vignes (1.300 m)

PARTENAIRES

- SNCB
- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège

A.15 PROJET « RENOVATION DES ECOLES COMMUNALES »

CONSTAT

ATOUPS:

- Présence de nombreuses écoles bien réparties dans l'espace du quartier
- Bâtiments scolaires de bonne qualité architecturale
- Beau hall d'entrée à l'école Bonne Nouvelle
- Existence de différents lieux de vie fréquentés par la population locale

FAIBLESSES:

- Bâtiments publics en mauvais état: écoles défraîchies à dégradées - Cours et bâtiments scolaires quasiment pas utilisés en dehors des horaires scolaires
- Manque d'espace de jeu pour les enfants

SOUHAITS EXPRIMES LORS DE LA CONCERTATION

- Exploiter les infrastructures existantes souvent sous utilisées (7 groupes) - Ouvrir les cours d'école aux enfants le week-end et les vacances (1 groupe)
- Classer le hall de l'école Bonne Nouvelle (1 groupe)

OBJECTIF

Valoriser les écoles primaires du quartier

INTERVENTIONS

1. RENOVER TOUTES LES ECOLES PRIMAIRES DU QUARTIER: modernisation, ravalement des façades, actualisation de l'infrastructure et de l'équipement... (Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°28)

2 CLASSER ET RENOVER LE HALL D'ENTREE DE L'ECOLE BONNE NOUVELLE et l'ouvrir au public pour diverses manifestations telles que des expositions, comme c'est le cas lors des journées du patrimoine... (Plan ESPACES VERTS ET EDUIPEMENTS - intervention n°28)

3. OUVRIR LES BÂTIMENTS SCOLAIRES aux habitants pour des réunions en soirée et les cours de récréation aux enfants, encadrés par des animateurs, les mercredis après-midi, le week-end et durant les vacances scolaires

PARTENAIRES

- Echevinat et services de l'instruction publique de la Ville de Liège
- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège
- Echevinat et services de l'urbanisme de la Ville de Liège
- Fonds des bâtiments scolaire
- Directions des écoles primaires et maternelles du quartier

PHASAGE

1. 1998-2000

- Rénover les écoles primaires: priorité dans les interventions à définir selon les besoins des différentes écoles

2. 2001-2003

- Classer et rénover le hall de l'école Bonne Nouvelle

B. HABITAT ET VALORISATION DU BATI

B.1 PROJET « ENSEMBLE DE LOGEMENTS DES FORGES »

CONSTAT

ATOUPS:

- Existence d'un patrimoine social : ensemble de logements « des Forges » qui est une référence positive pour la population
- Présence assez importante de propriétés publiques et para-publiques : grand bâtiment appartenant à la Défense Nationale situé entre le quai de Coronmeuse et le rue Saint-Léonard partiellement en ruine et présentant un long mur aveugle et sale côté rue Saint-Léonard - à vendre

FAIBLESSES:

- Insuffisance quantitative de logements sociaux dans le quartier
- Presqu'aucune construction nouvelle depuis 1980 + logements vieilliss à Coronmeuse - Morinval

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Assainir des sites industriels désaffectés et anciens ateliers (8 groupes) pour faire de l'habitat (5 groupes)
- Eviter que la rénovation n'entraîne un changement de population (6 groupes)
- Prévoir des jardinets devant les maisons (1 groupe)

OBJECTIFS

Construire un petit ensemble de logements adaptés aux exigences actuelles en matière d'habitat et de cadre de vie du quartier

INTERVENTION

1. CONSTRUIRE UN ENSEMBLE DE 35 MAISONS UNIFAMILIALES (15 logements moyens et 20 logements sociaux) sur le terrain de la Défense Nationale avec jardinets à l'avant et à l'arrière (cfr. projet « REMEMBREMENT ») évoquant l'implantation des anciennes forges voisines (ruelles Brahy et Bailleux) et constituant ainsi une interprétation actualisée d'un modèle typologique caractéristique du quartier
(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°1)

PARTENAIRES

- Maison liégeoise - AIS
- Régie foncière de la Ville de Liège
- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège - Région wallonne: travaux subsidiés (SAED) - Promoteur privé
- Fond du logement des familles nombreuses

PHASAGE

1. 1998-2000

- Acquérir le bâtiment militaire
- Démolir le bâtiment militaire
- Construire les logements
- Construire et éclairer la nouvelle rue

B.2 PROJET « RUINES »

CONSTAT

FAIBLESSES:

- Nombreux bâtiments en ruine, surtout le long des principaux axes du quartier
- Image « interne » et « externe » du quartier Nord négative

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Démolir ou rénover les maisons en ruine (6 groupes) dont le n°22 rue Jolivet (2 groupes), le n°161 rue Saint-Léonard (2 groupes), les n°1 et 3 rue du Pommier.
- Aérer l'habitat (1 groupe)

OBJECTIF

- Démolir (ou quelquefois rénover) les bâtiments en ruine. La démolition d'immeubles en ruine devra souvent s'opérer par initiative publique. La reconstruction ou l'aménagement sera réalisé par le secteur public ou para-public (Ville de Liège, Maison Liégeoise, AIS, Fond du logement des familles nombreuses...) ou le secteur privé après revente du fond assaini

INTERVENTIONS

PRIORITÉS :

1. JONRUELLE N°1 : maison (Rogister) squattée => rénovation car qualité architecturale
- 2 . RUE JOLIVET N°22 : maison abandonnée + commerce vacant => démolition + reconstruction d'une habitation (éventuellement + commerce)
3. RUE MARENGO, N°23 A 27: entrepôt très dégradé et abandonné à démolir => reconstruction de maisons unifamiliales avec jardin (cfr. projet «REMEMBREMENT»)
4. RUE NAVETTE N°2 : maison abandonnée (25 m²) _> démolition + reconstruction d'une habitation (éventuellement + commerce car commerçant voisin intéressé par rachat pour extension de son commerce)
TENCER Esther - Parc Jean Monet, 40142 - 1080 Berchem Ste Agathe (Bruxelles) (437M)
5. RUE SAINT-LEONARD N°154 : maison abandonnée + commerce vacant (83 m²) _> démolition + reconstruction d'une habitation (éventuellement + commerce)
Société EDILGEST - avenue de la gare, 5 - 9540 Wiltz (722F)
6. RUE SAINT-LEONARD N°161 : maison abandonnée + commerce vacant (150 m²) _> démolition + reconstruction d'une habitation + commerce KELLETER Jacqueline - rue E. Verhaeren, 21 - 4460 Grâce-Hollogne (490R7)
7. RUE SAINT-LEONARD N°358 : maison abandonnée + commerce vacant (180 m²) _> démolition + reconstruction d'une habitation (éventuellement + commerce)
WARNANT Yvette - place Xavier Neujean, 29 - 4000 Liège (507F)
8. RUE VIVEGNIS N°33 : maison abandonnée => démolition + reconstruction d'une habitation (91 m²)
DEMARCHE Jean-Pol - rue St Remy, 25 - 4601 Visé (1378A)

9. RUE VIVEGNIS N°72 : maison art déco abandonnée (54 m2) _> rénovation car qualité architecturale

LINO Pietro - rue Grand-trico, 60 - 4452 Juprelle (917 L&M)

10. RUE VIVEGNIS N°202 : maison à vendre (153 m2) - restent seulement façade à rue et toiture => démolition + reconstruction d'une habitation

DE BENEDETTO Anna-Maria - rue des Bons Enfants, 4 - 4000 Liège (96284)

A MOYEN TERME

11. RUE DES ARMURIERS N°6: maison à vendre (40 m2) _> démolition + reconstruction d'une habitation

RONVEAUX Félicie - rue des Armuriers, 12 - 4000 Liège (522X)

12. RUE FELIX CHAUMONT N°23 : maison abandonnée => démolition + reconstruction d'une habitation

13. QUAI DE CORONMEUSE N°19 : maison abandonnée + commerce vacant (30 m2) _> démolition + reconstruction d'une habitation

Société DE BOOG - 9800 Deinze (229 T2)

14. IMPASSE MACORS N°71 : maison abandonnée (110 m2) _> démolition + reconstruction d'une habitation

UME-WOSIC - impasse Macors, 71 - 4000 Liège (1228E)

15. RUE PIED DU THIER A LIEGE N°17 : maison abandonnée => démolition + reconstruction d'une habitation

16. RUE PIED DU THIER A LIEGE N°19 : maison abandonnée => démolition + reconstruction d'une habitation

17. RUE SAINT-LEONARD N°138 : maison abandonnée dans impasse => démolition + reconstruction d'une habitation

ASSAINISSEMENT PREVU DANS LE CADRE D'UN AUTRE PROJET:

18. RUE DU BANEUX N°69 : maison + bergerie => démolition + transformation en espace vert public (cfr. projet « COTEAUX »)

VILLE DE LIEGE

19. RUE FELIX CHAUMONT N°13 : maison abandonnée => démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

20. RUE DU COMMANDANT MARCHAND n°5: atelier-entrepôt inoccupé => rénovation car qualité architecturale + réaffectation en musée de quartier (cfr. projet « MUSEE VIVANT DU QUARTIER »)

Société M.H. LUMMER ZHEIM - Usine STAR en liquidation - rue de Commandant Marchand, 5 - 4000 Liège (236M3)

21 RUE DEFRECHEUX N°20 : atelier-entrepôt inoccupé (980 m2) _> rénovation car qualité architecturale + réaffectation en musée de quartier (cfr. projet « MUSEE VIVANT DU QUARTIER »)

Société M.H. LUMMER ZHEIM - Usine STAR en liquidation - rue de Commandant Marchand, 5 - 4000 Liège (236M3)

22. QUAI DE CORONMEUSE N°43: entrepôt militaire à vendre =>démolition + reconstruction d'un programme de logements (cfr. projet « FORGES »)

23. QUAI DE CORONMEUSE N° 64 : maison abandonnée => démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

24.RUE DAVID N° 6 : maison abandonnée dans cour (remise -330 m2) _> démolition + transformation en cours ou jardin
(cfr. projet « REMEMBREMENT »)
THIRY-DARAS - rue Moulin de la Fosse, 38 - 6960 Manhay (967D4)

25.JONRUELLE N°22 : appartements occupés + entrepôt => démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

26.RUE LAMARCK N°79 : maison abandonnée dans impasse condamnée _> démolition + transformation en cours ou jardin
(cfr. projet « REMEMBREMENT »)

27.RUE LAMARCK N°81 : maison abandonnée dans impasse condamnée _> démolition + transformation en cours ou jardin
(cfr. projet « REMEMBREMENT »)

28.RUE LAMARCK N°125 : ruine industrielle Mercier => démolition + transformation en espace vert public (cfr. projet « SQUARE D'ILOT »)
GERARD Thérèse - rue Lamarck, 123 - 4000 Liège (993T)

29.RUE DE LA LINIERE N°20 : maison abandonnée => démolition + réaffectation économique (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC DE LA LINIERE »)

30.RUE DE LA LINIERE N°22 : maison abandonnée => démolition + réaffectation économique (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC DE LA LINIERE n)

31.RUE DE LA LINIERE N°24 : maison abandonnée => démolition +
- réaffectation économique (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC DE LA LINIERE »)

32. RUE DE LA LINIERE N°26 : maison abandonnée => démolition + réaffectation économique (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC DE LA LINIERE »)

33. RUE DU RUISSEAU N°58 : maison abandonnée dans impasse => démolition + transformation en espace vert semi-public et prolongation de l'impasse (cfr. projet « SQUARES D'ILOT »)

34.QUAI SAINT-LEONARD N°44 : atelier abandonné => rénovation car

témoin d'architecture industrielle (1686 m2) + réaffectation économique (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC DE LA COUR 44 ») JOURDAIN-BOUDRHAYE - chaussée de Waterloo, 1585 - 1180 Bruxelles (596Y)

35. RUE SAINT-LEONARD N°84 : maison dans impasse => démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

36. RUE SAINT-LEONARD N°315 : entrepôt dans impasse => démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

37. RUE SAINT-LEONARD N°360 : deux maisons occupées dans impasse _> démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

38. RUE SAINT-LEONARD N°369 : entrepôt => démolition + transformation en espace vert public (cfr. projet « PISCINE »)

39. RUE SAINT-LEONARD N°408: ancienne brasserie dans impasse (appartient home Saint-Joseph) (1142 m2) _> démolition + transformation en terrains de tennis en plein air lié à Bayards-sport (cfr. projet « BAYARDS SPORT »)

Association Chrétienne des Institutions Sociale et de Santé de Wallonie - rue NotreDame, 9 - 5000 Namur (243D4)

40. RUE SAINT-LEONARD N°416C : entrepôt dans impasse => démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. Projet « REMEMBREMENT »)

41. RUE SAINT-LEONARD N°466 : maison abandonnée => démolition + réaffectation économique (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC HENRI PIEPER ») SWENNEN-LECOGI Vve Cretien - bd d'Avroy, 110 - 4000 Liège

42. RUE SAINT-LEONARD N°490 : bel atelier vacant => rénovation car témoin d'architecture industrielle + réaffectation économique (cfr. Projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention « PARC HENRI PIEPER »)(209X)

43. RUE VIVEGNIS N°107 : entrepôt incendié abandonné => démolition + transformation en cour ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

44. RUE VIVEGNIS N°113: entrepôt (393 m2) _> démolition + transformation en cours OU jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT ») GUNES-OZTUH Mustafa - rue Vivegnis, 115 - 4000 Liège (1338L)

45. RUE VIVEGNIS N°117 : maison occupée (110 m2) _> démolition + transformation en cours ou jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT ») CLAESSENS Constant - rue Vivegnis, 117 - 4000 Liège (1337L)

46. RUE VIVEGNIS N°382 : maison abandonnée => démolition + création d'une placette publique (cfr. projet « IMPASSE VIVEGNIS »)

PARTENAIRES

- Régie foncière de la Ville de Liège
- Propriétaires privés
- Maison liégeoise - AIS
- Fond du logement des familles nombreuses

PHASAGE

1. 1998-2000

- Traiter les ruines suivantes : n°1, Jonruelle ; n°22, rue Jolivet ; n°2, rue Navette; n°154,161 et 358 rue Saint-Léonard ; n°33,72 et 202 rue Vivegnis
- 59

2. 2001-2003

- Traiter les ruines suivantes : n°6, rue des Armuriers ; n°23, rue Felix Chaumont ; n°19, quai de Coronmeuse ; n°71, impasse Macors ; n°17 et 19, rue du Pied du Thier-à-Liège et n°138, rue Saint-Léonard

B.3 PROJET « RENOVATION DE LOGEMENTS DEGRADEES ET DES BATIMENTS PUBLICS »

CONSTAT

ATOUTS:

- Présence assez importante de propriétés publiques et para-publiques dans le quartier
- Bâtiments publics présentant une certaine qualité architecturale et étant bien situés, notamment les écoles communales
- Primes à la rénovation majorées dans le périmètre ZIP-QI
- Maison de quartier et chef de projets pour information
- Assez nombreuses maisons totalement rénovées dans certaines parties du quartier
- Nombreuses rénovations partielles opérées par les occupants eux-mêmes témoignant d'une capacité d'initiative et d'une volonté d'amélioration

FAIBLESSES:

- Bâti globalement défraîchi à dégradé
- Nombreux bâtiments très dégradés, surtout le long des principaux axes du quartier
- Existence de « noeuds de problèmes »
- Nombreux bâtiments abandonnés, non taxés par la Ville pour la plupart
- Image « interne » et « externe » du quartier Nord négative
- Insuffisance quantitative de logements sociaux dans le quartier

SOUHAITS EXPRIMES LORS DE LA CONCERTATION

- Rénover l'habitat (5 groupes)
- Créer des logements sociaux ou assimilés dans les immeubles abandonnées et/ou en ruine (8 groupes)
- Inciter les propriétaires à la rénovation en intervenant sur le domaine public (1 groupe)
- Intervenir prioritairement rue Saint-Léonard (3 groupes), rue Vivegnis (2 groupes) et rue des Franchimontois (1 groupe)
- Sabler les façades en vue d'une amélioration de l'image du quartier (1 groupe)
- Conserver les traces du passé dans la rénovation (1 groupe)
- Prévoir également des aides pour les locataires (2 groupes)

OBJECTIF

Rénover le bâti du quartier
(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI)

INTERVENTIONS

1. REALISER LA RENOVATION D'HABITATIONS OU GROUPES D'HABITATIONS PAR LE SECTEUR PUBLIC OU PARA-PUBLIC comme la Maison Liégeoise, l' AIS, le Fond du Logement des familles nombreuses... (cfr. VOLET SOCIAL). Ces rénovations auront un effet d'entraînement.

2. FAVORISER LA RENOVATION D'HABITATIONS PAR LE SECTEUR PRIVE en pratiquant une politique d'encouragement et d'information active, notamment via le journal et la maison de quartier (cfr. projet « MAISON DE QUARTIER ») concernant les primes à la rénovation

3.

3. RENOVER LES BÂTIMENTS PUBLICS

Afin d'obtenir un maximum d'effet d'entraînement sur le public (cfr. projet « ECOLES »)

PARTENAIRES

- Propriétaires privés
- Régie foncière de la Ville de Liège
- Maison liégeoise - AIS
- Fond du logement des familles nombreuses

B.4 PROJET « REMEMBREMENT »

CONSTAT

ATOUPS:

- Population jeune: 15,5% de la population a moins de 15 ans et 28,1 % a moins de 25 ans
- Absence de jardins privés ne résultant pas de la configuration physique de l'îlot

FAIBLESSES:

- Quartier très densément bâti : îlots saturés par des ateliers-entrepôts souvent mal ou sous-exploités, des impasses et des annexes ou des bâtiments en arrière-zone
- Peu de jardins privés ou d'espaces extérieurs liés à l'habitat (2 logements sur 5 disposent d'un jardin à Coronmeuse - Morinval, 1 sur 5 à Bonne Nouvelle et 1 sur 10 seulement à Maghin) or les logements avec jardin sont « avidement » recherchés, en particulier par les familles avec enfants - Nombreuses habitations manquant de lumière
- Nombreux bâtiments en ruine
- Nombreux box de garages en batterie souvent dégradés et sous-utilisés obturant l'intérieur des îlots
- Nombreux terrains vagues transformés en dépotoirs et nuisibles esthétiquement
- Quasiment aucun espace vert public ou semi-public dans le quartier

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Assainir les îlots pour créer des espaces verts (8 groupes)
- Prévoir le mode de gestion (surveillance et entretien) des infrastructures créées (7 groupes)
- Aérer l'habitat dans le quartier (1 groupe)

OBJECTIF

Assainir les îlots et, par remembrement I revendu aux riverains, permettre l'aménagement de jardins privés verdoyants

L'assainissement des îlots se fera selon les opportunités en démolissant les maisons en ruine en seconde zone, en démolissant les ateliers ou les entrepôts abandonnés, nuisibles ou mal utilisés ainsi que les batteries de garages inadaptées. Il ne s'agit donc pas, sauf exception, d'exproprier.

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI et plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS)

INTERVENTIONS

A COURT TERME: Opérations - pilotes

1. RUE DAVID, N°(6 A 12) : maison en ruine et abandonnée + entrepôt très dégradé en arrière-zone => jardins pour les n°6 à 12, rue David (cfr. projet « RUINES »)
2. JONRUELLE, N°22 : appartements occupés + entrepôt en ruine => jardin pour le n°20, Jonruelle (cfr. projet « RUINES »)
3. RUE LAMARCK, N°(55) : entrepôt => jardin pour le n°55, rue Lamarck

4. RUE LAMARCK, N°(57): entrepôt très dégradé et sous-utilisé => jardin pour le n°57, rue Lamarck
5. RUE LAMARCK, N°(77) : entrepôt très dégradé transformé en « appartements »
_> jardin pour le n°77, rue Lamarck
6. RUE LAMARCK, N°79 : maison en ruine et abandonnée dans impasse condamnée => jardin pour le n°83, rue Lamarck (cfr. projet « RUINES »)
7. RUE LAMARCK, N°81 : maison en ruine et abandonnée dans impasse condamnée => jardin pour le n°83, rue Lamarck (cfr. projet « RUINES »)
8. RUE MARENGO, N°23 A 27: entrepôt très dégradé et abandonné => jardin pour les n°5 à 17, rue Marengo
9. RUE ROLANS, N°8 : terrain vague => jardin pour des habitants de l'impasse (éventuellement commun)
10. QUAI SAINT-LEONARD, N°(65 ET 66) : entrepôt très dégradé et abandonné => jardins pour les n°65 et 66, quai Saint-Léonard et pour les n°14 et 16, rue du Bosquet
11. QUAI SAINT-LEONARD, N°(21 ET 23) - (partie) : entrepôt dégradé = parking couvert sous-utilisé => jardins pour les habitants de l'impasse n°132 à 144, rue Saint-Léonard (éventuellement jardin commun)
12. RUE SAINT-LEONARD, N°84: maison en ruine et abandonnée dans impasse => jardins pour les habitants de l'impasse n°82 à 86 rue Saint-Léonard (éventuellement jardin commun) - (cfr. projet « RUINES »)
13. RUE SAINT-LEONARD, N°(101): deux maisons très dégradées et abandonnées en arrière-zone => jardins pour les n°101 et 103, rue Saint-Léonard
14. RUE SAINT-LEONARD, N°190 A 194 : trois maisons très dégradés dans impasse => jardin pour le n°196, rue Saint-Léonard
15. RUE SAINT-LEONARD, N°416C A 416D : terrain vague et entrepôt en ruine dans impasse => jardin pour les habitants de l'impasse n°416A et 416B, rue Saint-Léonard (éventuellement jardin commun) - (cfr. projet « RUINES »)
16. RUE VIVEGNIS, N°35: terrain vague + atelier très dégradé et abandonné => jardin pour les n°23 à 31, rue Vivegnis
17. RUE VIVEGNIS, N°107: entrepôt en ruine et abandonné (côté rue du Bâneux) _> jardin pour les n°95 à 103, rue Vivegnis (cfr. projet « RUINES »)
18. RUE VIVEGNIS, N°(113) : entrepôt en ruine et abandonné (côté rue du Bâneux) _> jardin pour les n°111 et 113, rue Vivegnis (cfr. projet « RUINES »)
19. RUE VIVEGNIS, N°117: maison en ruine et* habitée (côté rue du Bâneux) _> jardin pour le n°115, rue Vivegnis (cfr. projet « RUINES »)

20 RUE VIVEGNIS, N°151 A 197 (partie) : terrain vague (Belgacom) _> jardin pour les n°139 à 149, rue Vivegnis (cfr. projet « COTEAUX »)

JARDINS LIES A HABITATION A CREER :

21. QUAI DE CORONMEUSE, N°43: bâtiments militaires en ruine et très dégradés (cfr. Projet « FORGES »)

22. RUE DAVID, N°17 : terrain vague (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

23. RUE DONY, N°24 A 36 : entrepôt très dégradé + box de garage en ruine et très dégradés (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

24. RUE DE L'ENCLOS, N°19 A 25: box de garages dégradés à démolir (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

25. RUE JOLIVET, N°22 : maison en ruine à reconstruire (cfr. projet « RUINES »)

26. RUE MARENGO, N°23 A 27 : entrepôt très dégradé et abandonné (cfr. projet « RUINES »)

27. RUE MORINVAL, N°38: entrepôt dégradé et abandonné (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

28. RUE DU PETIT CHENE, N°52: terrain non-bâti (car-wash) (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

29. RUE SAINT-LEONARD, N°232 : terrain vague (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

30. RUE SAINT-LEONARD, N°589 : terrain vague (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

31. RUE DU TIR, N°25: entrepôt dégradé et occupé (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

32 RUE VIEILLE MONTAGNE, N° 7 A 9: entrepôt très dégradé et abandonné (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

33. RUE VIVEGNIS, N°33 A 35 : maison en ruine + terrain vague (cfr. projets « RUINES » et « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

34. RUE VIVEGNIS, N°372 ET 374 : entrepôt très dégradé et sous-utilisé (Ville de Liège) - (cfr. projet « IMPASSE VIVEGNIS »)

35. RUE VIVEGNIS, N°392: atelier-entrepôt dégradé en voie de désaffectation (Eurobel Motor) - (cfr. projet « IMPASSE VIVEGNIS »)

36.

36. RUE VIVEGNIS, N0414: atelier dégradé et sous-utilisé (Ville de Liège) - (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

37. RUE VIVEGNIS, N°440 A 444: box de garage dégradés (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

PARTENAIRES

- Régie foncière de la Ville de Liège
- Propriétaires privés
- Région Wallonne: SAED

PHASAGE

1. 1998-2000

- Réaliser une étude de faisabilité
- Tester l'opération avec, par exemple, les n°23 à 27 rue Marengo ; n°8, ruelle Rolans ; n°35, rue Vivegnis et n°151 à 197, rue Vivegnis

La suite des opérations se fera en fonction des opportunités et de l'intérêt des habitants.

B.5 PROJET « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU URBAIN »

CONSTAT

FAIBLESSES:

- Vue affligeante de nombreux pignons aveugles
- Nombreux terrains vagues transformés en dépotoirs et nuisibles esthétiquement = « gaspillage » d'espace
- Insuffisance quantitative de logements sociaux dans le quartier
- Nombreux bâtiments très dégradés
- Nombreux box de garages en batterie souvent dégradés et sous-utilisés

OBJECTIF

Construire des immeubles neufs dans le quartier afin de reconstituer les fronts bâtis et de cacher les pignons aveugles par a suturer » les blessures urbaines

INTERVENTIONS

A COURT TERME:

1. RUE MARENGO, N°27: terrain vague à l'angle du quai Saint-Léonard _> immeuble à appartements et studios
2. RUE SAINT-LEONARD, N°232: terrain vague => immeuble à appartements avec rez-de-chaussée commercial ou réservé à une association + jardin commun et parking intégré (projet déjà en cours) - (cfr. projet « REMEMBREMENT »)
3. RUE VIVEGNIS, N°35: terrain vague => maisons unifamiliales AVEC JARDIN (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

A MOYEN TERME:

4. RUE DAVID, N°17 : terrain vague => maison unifamiliale avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)
5. RUE DONY, N°24 A 36: terrain non-bâti (accès cour) _> maisons unifamiliales avec arvo (cfr. projet « REMEMBREMENT »)
6. RUE DE L'ENCLOS, N°19 A 25 : box de garages dégradés à démolir=> maisons unifamiliales avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)
7. RUE LAMARCK, N°62 A 70 : box de garages dégradés à démolir => immeuble à appartements avec arvo pour permettre la traversée piétonne de l'îlot
8. RUE MORINVAL, N°36: entrepôt dégradé et abandonné => immeuble à appartements avec jardin commun (cfr. projet « REMEMBREMENT »)
9. RUE DU PETIT CHENE, N°52: terrain non-bâti (car-wash) _> maison unifamiliale avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

10. RUE SAINT-LEONARD, N°589 : terrain vague => maison unifamiliale avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

11. RUE DU TIR, N°25 : entrepôt dégradé et occupé à démolir => maison unifamiliale avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

12. RUE LEON TROCLET, N°1 : terrain non-bâti (accès entrepôt = parking Nopri) _> immeuble à appartements avec arvo menant au parking Nopri réaménagé et planté

13. RUE VIEILLE MONTAGNE, N° 7 A 9 : entrepôt très dégradé => maisons unifamiliales avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

14. RUE VIVEGNIS, N°414: atelier dégradé et sous-utilisé (Ville de Liège) à démolir => deux maisons unifamiliales ou petit immeuble à appartements avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

15. RUE VIVEGNIS, N°440 A 444: box de garage dégradés => deux maisons unifamiliales ou petit immeuble à appartements avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT »)

A LONG TERME:

Voir plan HABITAT ET VALORISATION DU BÂTI

CONSTRUCTIONS PREVUES DANS LE CADRE D'UN AUTRE PROJET: 16 RUE DES FRANCHIMONTOIS, N°135 (cfr. projet « FRANCHIMONTOIS ») 17 RUE JEAN-BAPTISTE COOLS, N°26 ET 38 (cfr. projet « PISCINE »)

18. RUE SAINT-LEONARD, N°369 ET 375 (cfr. projet « PISCINE »)

19. RUE HENRI FORIR, N°9 A 17 (cfr. projet « SQUARES D'iLOT »)

20. RUE LAMARCK, N°125 (cfr. projet « SQUARES D'ÎLOT »)

21. RUE VIVEGNIS, N°294 (cfr. projet « SQUARES D'iLOT »)

22. RUE MAGHIN, N°22 A 32 (cfr. projet « MAGHIN »)

23. RUE MORINVAL, N°48 A 52 (cfr. projet « TOURETTES - MORINVAL ») 24 RUE SAINT-LEONARD, N°378 A ... (cfr. projet « PLACE DES TREIZE ») 26 RUE VIVEGNIS, N°372 ET 390 (cfr. projet « IMPASSE VIVEGNIS »)

PARTENAIRES

- Promoteurs privés
- Régie foncière de la Ville de Liège -Maison liégeoise - AIS
- Fond du logement des familles nombreuses
- Région Wallonne: logements moyens en rénovation urbaine

PHASAGE

1. 1998-2000

- Construire les logements rue Marengo, n°35 ; rue Saint-Léonard, n°232 et rue Vivegnis, n°35

2. 2001-2006

- Construire les logements rue David, n°17 ;rue Dony, n°24 à 36; rue de l'Enclos, n°19 à 25 ; rue Lamarck, n°62 ; rue du Tir, n°25, rue Léon Troclet, n°1 ; rue Vieille Montagne, n°7 à 9 et rue Vivegnis, n°414

B.6 PROJET « IMPASSE VIVEGNIS »

CONSTAT

ATOUPS:

- Grand nombre d'impasses dans le quartier = caractéristique typologique + attachement de la population à ce type d'habitat

FAIBLESSES:

- Insuffisance quantitative de logements sociaux dans le quartier
- Presqu'aucune construction nouvelle depuis 1980
- Grande zone désaffectée ou en voie de désaffectation rue Vivegnis: entrepôt de pierre sous-utilisé et très dégradé, entrepôt dégradé et terrain non bâti de Eurobel motor en voie de désaffectation, maison en ruine au n°382
- Vue affligeante des pignons aveugles

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Assainir des sites industriels désaffectés et anciens ateliers (8 groupes) pour faire de l'habitat (5 groupes)
- Eviter que la rénovation n'entraîne un changement de population (6 groupes)
- Prévoir des jardinets devant les maisons (1 groupe)

OBJECTIF

Construire un ensemble de logements adaptés aux exigences actuelles en matière d'habitat et de cadre de vie

INTERVENTIONS

1. CONSTRUIRE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES GROUPEES EN IMPASSE se greffant sur une placette publique aménagée le long de la rue Vivegnis et bordées de maisons unifamiliales avec jardin (cfr. projet « REMEMBREMENT ») et constituant une interprétation actualisée de modèles typologiques caractéristiques du quartier. L'opération est programmable en plusieurs phases, au fil des opportunités à venir.

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°2)

2. CONSTRUIRE DEUX IMMEUBLES A APPARTEMENTS RUE VIVEGNIS (n° 372 et 390) pour cacher les pignons aveugles qui seront mis à jour lors de la création de la placette (cfr. intervention n°3) et « suturer » ainsi la blessure urbaine. (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°2)

3. CREER UNE PLACETTE PUBLIQUE LE LONG DE LA RUE VIVEGNIS sur laquelle vient se greffer le nouvel îlot résidentiel

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°12)

PARTENAIRES

- Maison liégeoise - AIS
- Régie foncière de la Ville de Liège
- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège - Région wallonne: travaux subsidiés (SAED) - Promoteur privé
- Fond du logement des familles nombreuses

PHASAGE

1. 2001-2003

- Acheter ou exproprier les premiers bâtiments et terrains : terrain et entrepôt Eurobel, entrepôt Ville de Liège, maison en ruine...
- Démolir des bâtiments
- Construire les premiers logements
- Créer la placette et la voirie

2. 2004-2006

- Acheter ou exproprier les différents bâtiments et terrains restants
- Construire les logements restants

B.7 PROJET « VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE QUALITE »

CONSTAT

ATOUPS:

- Bâti globalement assez homogène
- Présence du château des quatre Tourettes : bâtiment classé qui est la plus ancienne maison fortifiée de la ville et appartient au patrimoine social majeur du quartier
- Affectation publique du château des quatre Tourettes : centre de culture populaire « les Forges »
- Présence de nombreux édifices de qualité repris à l'inventaire du patrimoine, parmi lesquels plusieurs maisons du 18ème siècle principalement sises rue Vivegnis
- Présence de beaux exemple d'architecture moderniste notamment parmi les bâtiments publics
- Présence de beaux témoins d'architecture industrielle évoquant l'histoire du quartier
- Existence d'associations et de particuliers actifs dans la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire du quartier
- Quelques bâtiments publics de bonne qualité architecturale (écoles)

FAIBLESSES:

- Bâtiments de qualité en très mauvais état et souvent peu mis en valeur
- Château des quatre Tourettes en mauvais état et abords inadéquats

SOUHAITS EXPRIMES LORS DE LA CONCERTATION

- Mettre en évidence le patrimoine historique (1 groupe)
- Rénover le château des quatre Tourettes (5 groupes)
- Conserver des traces du passé dans la rénovation (1 groupe)

OBJECTIF

Mettre en valeur le patrimoine architectural de qualité (Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI)

INTERVENTIONS

1. FAVORISER LA VALORISATION LES BATIMENTS CLASSES OU INVENTORIES PAR LE SECTEUR PRIVE en pratiquant une politique d'encouragement et d'information active, notamment via le journal et la maison de quartier (cfr. projet «MAISON DE QUARTIER») concernant les primes à la rénovation.

2. RENOVER DES TEMOINS D'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

Plusieurs bâtiments industriels du 19ème siècle sont intéressants et méritent rénovation soit à destination de logements (lofts...), soit à destination de bâtiments publics ou en reconversion d'activité économique. Par exemple usine Dambois rue Saint-Léonard et ancienne brasserie Haecht dont la S .P.I. a réalisé la rénovation extérieure.

PARTENAIRES

- Propriétaires privés - Région wallonne - S.P.I.

B.8 PROJET « MAGHIN »

CONSTAT

FAIBLESSES :

- Pavillons de l'athénée Maghin provisoires depuis des années, en rupture typologique avec le bâti du quartier
- Pavillons de l'athénée Maghin en très mauvais état et sous utilisés
- Vue affligeante des pignons aveugles

INTERVENTIONS

1. CONSTRUIRE UN IMMEUBLE DE 17 APPARTEMENTS A FRONT DE RUE AVEC PARKING SOUTERRAIN ET JARDIN PRIVE accessible par un arvô pour cacher les pignons et « suturer » ainsi la blessure urbaine. (cfr. projet « CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS EN SUTURE DU TISSU »)
(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n°3)

PARTENAIRES

- Promoteur privé
- Fond des bâtiments scolaires
- Echevinat et services de l'instruction publique de la Ville de Liège - Direction de l'athénée Maghin

PHASAGE

1. 1998-2000

- Vendre le site à un promoteur privé
- Démolir les pavillons préfabriqués de l'athénée

2. 2001-2003

- Reconstruire un bâtiment de 17 appartements avec arv8, parking souterrain et square privé

C. CIRCULATIONS ET TRANSPORTS EN COMMUN

I. CIRCULATION AUTOMOBILE

C.1 PROJET « LUTTE CONTRE LE TRANSIT »

CONSTAT

ATOUS:

- Réfection du deuxième tronçon de la rue Vivegnis prévue au plan triennal - Présence assez importante de propriétés publiques et para-publiques dans le quartier: terrain sis dans l'îlot compris entre les rues de Steppes, des Bayards et Morinval face à la rue Zabay appartenant à la Ville de Liège

FAIBLESSES:

- Circulation de transit gênante dans certaines rues dont le gabarit et les fonctions ne sont pas adaptées à un trafic important : place Bonne Nouvelle, rue Bonne Nouvelle, rue Lamarck, rue du Pommier et rue Navette
- Circulation de transit aux heures de pointe rue Vivegnis : itinéraire alternatif du centre ville vers le Thier-à-Liège évitant la rue Saint-Léonard souvent engorgée aux heures de pointe
- Rue Zabay en très mauvais état

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Limiter le trafic de transit de et vers le Thier-à-Liège : place Bonne Nouvelle, rue Bonne Nouvelle, rue du Pommier, rue Lamarck et Jonruelle (5 groupes) ainsi que rue Vivegnis (6 groupes)
- Maintenir une circulation de transit rue Saint-Léonard favorable au commerce (1 groupe)
- Changer le sens de circulation de la rue des Bayards (1 groupe)
- Réduire la vitesse de circulation rue Vivegnis (8 groupes) et rue du Pommier (1 groupe)

OBJECTIF

Protéger de la circulation de transit la place Bonne Nouvelle, la rue (Bonne Nouvelle, la rue Lamarck, la rue du Pommier, la rue Navette et la rue Vivegnis)

INTERVENTIONS

1. INVERSER LE SENS DE CIRCULATION DE LA RUE DES BAYARDS ET DE LA PETITE RUE DU POMMIER afin d'encourager les automobilistes en provenance du Thier-à-Liège à emprunter la rue des Bayards pour rejoindre le quai plutôt que la rue Bonne Nouvelle puis la rue du Pommier. En effet, depuis le pont des Bayards, ce nouvel itinéraire paraîtra plus rectiligne, plus direct et donc plus attractif. La rue du Pommier ainsi protégée du trafic de transit, (re)deviendra une voirie de circulation locale « appropriable » par ses riverains, tandis que la rue des Bayards restera un axe majeur de liaison inter-quartier conservant, mais en sens inverse le même trafic qu'à l'heure actuelle. L'inversion de la rue des Bayards nécessitera un aménagement adéquat du quai de Coronmeuse à ce endroit.
(Plan CIRCULATIONS - intervention n°1)

2. CREER UNE NOUVELLE VOIRIE EN PROLONGEMENT DE LA RUE ZABAY + RENOVER EN ASPHALTE, INVERSER LE SENS DE CIRCULATION ET ADAPTER LE GABARIT DE LA RUE ZABAY afin d'établir une liaison entre la rue Saint-Léonard et la rue de Steppes pour le retour vers le pont des Bayards. Cette solution permettra le maintien sur la rue Saint-Léonard d'une certaine circulation de transit favorable au commerce. La nouvelle voirie, d'une longueur de 80 mètres environ, sera tracée à travers une propriété communale entre des bâtiments existants et ne nécessitera dès lors aucune démolition. Cette voirie permettra par ailleurs de structurer l'îlot et de garantir une bonne accessibilité aux PME qui devront s'y implanter (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention n°2 « PARC DES STEPPES »).

La rue Zabay, quant à elle, devra faire l'objet d'un plan d'alignement et les quatre maisons qui la bordent côté pair devront éventuellement être expropriées afin d'adapter son gabarit à son nouveau statut.

Le carrefour entre la nouvelle voirie et la rue de Steppes devra être aménagé, éventuellement au moyen de feux lumineux.

(Plan CIRCULATIONS - interventions n°1 et n°2)

Pour éviter la circulation de transit du centre ville vers le Thier-à-Liège via la rue Maghin et le deuxième tronçon de la rue Vivegnis, transit qui existe actuellement aux heures de pointe et qui risquerait de se renforcer suite aux interventions n°1 et 2,

3. INVERSER LE SENS DU TRONCON DE LA RUE VIVEGNIS COMPRIS ENTRE LE CARREFOUR VIVEGNIS - MAGHIN ET LA NOUVELLE VOIRIE SPI + INVERSER LE SENS DE CIRCULATION DE LA RUE DONY POUR ETABLIR LA LIAISON AVEC LE DERNIER TRONCON DE LA RUE VIVEGNIS

Ces modifications entraîneront la formation de deux boucles séparées par le petit tronçon de rue compris entre la rue Henri Forir et la nouvelle voirie SPI. Ce tronçon deviendra une placette, accessible aux seuls véhicules autorisés (cfr. projet « PARCS D'ACTIVITES » - intervention n°1 « PARC DE LA BRASSERIE »).

La partie de la rue Vivegnis interdite à la circulation peut éventuellement être marquée au sol de manière provisoire, par des bacs à fleurs par exemple, en attendant la réalisation définitive de la place précédant la brasserie.

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°1)

PARTENAIRES

- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège - plan triennal
- Service signalisation de la police communale

PHASAGE

Toutes les modifications doivent être réalisées simultanément de manière à éviter que les automobilistes ne prennent de mauvaises habitudes

1. 1998-2000

- Créer et éclairer la nouvelle voirie
- Aménager et inverser le sens de la rue Zabay + éventuellement exproprier les quatre maisons côté pair
- Inverser le sens de la rue des Bayards, la rue du Pommier, la rue Vivegnis et la rue Dony

- Aménager une place provisoire au niveau de la brasserie Haacht rue Vivegnis (600 m2)

C.2 PROJET « QUAIS »

CONSTAT

ATOUPS:

- Présence d'un axe de circulation de niveau régional : quais assurant une liaison du Quartier Nord avec le centre ville, d'autres quartiers liégeois ainsi que la périphérie
 - Proximité de la Meuse
 - Existence d'un patrimoine social : bords de Meuse
 - Aménagement d'un parking de dissuasion (parc relais) prévu à Coronmeuse avec aménagement concomittant des quais et mise en place d'une navette entre le centre ville et le parking via les quais
- Objectif = empêcher la circulation rapide sur les quais afin de garantir l'efficacité du parking de dissuasion
- Aménagement des quais de Meuse jusqu'au pont Maghin dans le cadre de l'opération « Liège retrouve son fleuve » : pourquoi ne pas arrêter l'intervention à la limite communale plutôt qu'au pont Maghin?
 - Bonne desserte par les autobus du TEC sur les quais
 - Création d'un rond-point prévue dans le cadre de l'aménagement d'un parc urbain sur l'esplanade Saint-Léonard permettant l'accès au quai depuis la place des Déportés

FAIBLESSES:

- Caractère autoroutier des quais dotés de trop peu de points de pénétration dans le quartier : une seule, au niveau du pont Atlas, dans le sens Liège - Herstal entre la rue des Aveugles et le rond-point de Coronmeuse et deux dans le sens Herstal - Liège, si l'on s'est engagé sur la voie rapide au rond point de Coronmeuse, l'une au niveau du pont Atlas et l'autre rue Marengo, là où circulations locale et régionale se rejoignent - Mauvaise accessibilité aux commerces du quai
- Quartier enclavé par rapport au fleuve : bords de Meuse inaccessibles aux piétons et aux cyclistes
- Liaison avec le parc Astrid insatisfaisante : accès rendu périlleux par la traversée de la voie rapide
- Bâti globalement défraîchi à dégradé : bâtiments en mauvais état sur le quai de Coronmeuse
- Bruit de la circulation en transit sur les quais

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Aménager les quais en boulevard urbain (9 groupes)
- Limiter la vitesse de la circulation (3 groupes)
- Diminuer le nombre de bandes de circulation (2 groupes)
- Améliorer la liaison avec le fleuve en aménageant une promenade le long de la Meuse (2 groupes)
- Créer une piste cyclable sur les quais, éventuellement en encorbellement sur le fleuve (2 groupes)
- Planter des arbres sur les quais (4 groupes)
- Permettre la pénétration dans le quartier depuis le quai dans le sens Liège - Herstal en créant des ronds points ou des « tourne-à-gauche » (1 groupe)
- Améliorer la liaison piétonne avec le parc Astrid (7 groupes) et établir une continuité verte jusqu'au parc Astrid (1 groupe)
- Aménager le carrefour entre la rue du Tir, la rue Saint-Léonard et le quai de Coronmeuse (3 groupes)

- Améliorer la circulation piétonne (1 groupe)

OBJECTIFS

- Rompre l'isolement du Quartier Nord en multipliant les possibilités d'accès depuis les quais
- Aider au redéveloppement des commerces spécifiques des quais en améliorant l'accessibilité à la voirie locale à partir de la voie rapide - établir un contact avec la Meuse
- Améliorer l'accessibilité du parc Astrid

INTERVENTIONS

1. TRANSFORMER LES QUAIS SAINT-LEONARD ET CORONMEUSE EN BOULEVARD URBAIN

Le nombre de bandes de circulation automobile sera réduit à quatre (actuellement 6 bandes) : circulations locales et régionales seront confondues, permettant ainsi le « tourne-à-droite » tout au long du quai. La largeur des bandes sera réduite afin de favoriser une diminution de la vitesse de circulation. L'espace récupéré par la diminution du nombre et de la largeur des bandes permettra la création, entre les deux sens de circulation automobile, d'une zone plantée d'arbres qui autorisera le « tourne-à-gauche » pour entrer chaque fois que c'est possible dans le Quartier Nord. Une bande de stationnement, nécessaire aux commerces du quai, sera maintenue le long du bâti.

Les deux bandes réservées aux bus seront placées du côté du fleuve. Cette localisation permettra aux navettes reliant le parc relais au centre ville d'effectuer leur parcours en un temps minimal, sans être ralenti par la circulation automobile.

Le bord de Meuse sera planté d'arbres et aménagé en faveur des piétons et des cyclistes (cfr. projet « PROMOTION DU VELO »)

Les différentes bandes de circulation et de stationnement seront caractérisées par des revêtement de sol différents.

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°4)

2. MARQUER AU SOL DE MANIERE PERMANENTE ET VISIBLE LES PASSAGES PIETONS traversant le quai, notamment au niveau du pont Atlas vers le parc Astrid et des arrêts de bus. Ce marquage au sol ainsi que le reconditionnement du quai (cfr. intervention n°i) rendront la traversée vers le parc Astrid nettement plus aisée et plus sécurisante.

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°4)

3. CREER UN ROND - POINT A LA JONCTION DU QUAIS DE CORONMEUSE ET DE LA RUE SAINT-LEONARD de manière à réduire la vitesse et à permettre une connexion supplémentaire entre circulation régionale et distribution locale. Cet ouvrage résoudra également le problème de sécurité qui se pose au carrefour entre la rue Saint-Léonard et la rue du Tir (cfr. projet « TIR-PETIT CHENE »)

(Plan CIRCULATIONS - Intervention n°3)

4. AMENAGER DE NOUVEAUX ARRÊTS DE BUS SUR LES QUAIS

Les abris bus doivent être plus confortables, mieux situés et être de véritables signaux urbains (Plan CIRCULATIONS - intervention n°4)

PARTENAIRES

- MET - TEC - Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège
- Echevinat et services de l'environnement - plan de stationnement
- L'Atelier (bureau d'architecture et d'urbanisme chargé de l'étude du parking de dissuasion à Coronmeuse)

PHASAGE .

1. 1998-2000

- Marquer au sol la nouvelle répartition des circulations: une bande de stationnement, quatre bandes de circulation automobile, une bande plantée de « tourne-à-gauche », deux bandes de bus et une promenade piétonne et cycliste le long de la Meuse: première phase
- Planter les arbres à haute tige sur la bande de « tourne-à-gauche » et le long de la Meuse
- Aménager un rond-point au carrefour avec les rues Saint-Léonard et du Tir

2. 2001-2003

- Marquer au sol la nouvelle répartition des circulations : une bande de stationnement, quatre bandes de circulation automobile, une bande plantée de « tourne-à-gauche », deux bandes de bus et une promenade piétonne et cycliste le long de la Meuse : deuxième phase - Aménager des arrêts de bus

C.3 PROJET « HIERARCHISATION ET RENOVATION DES VOIRIES »

CONSTAT

ATOUPS:

- Réfection du deuxième tronçon de la rue Vivegnis prévue au plan triennal

FAIBLESSES :

- Vitesse de circulation excessive dans le quartier, en particulier rue Vivegnis
- Rues pavées en très mauvais état : rue Vivegnis, rue Regnier Poncelet, rue Morinval, rue Mosselman, rue David, rue du Bosquet, rue Henri Forir, rue du Petit Chêne, rue des Vignerons et le tronçon de la rue des Bayards longeant l'immeuble de logements sociaux
- Rues asphaltées en très mauvais état : rue de l'Enclos, rue Lamarck, rue Goswin, rue du Ruisseau et un tronçon de la rue des Bayards

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Rénover la rue Vivegnis (8 groupes) et la place Vivegnis (6 groupes) en pavés (2 groupes), la rue Morinval en pavés (1 groupe), la rue des Bayards au niveau de l'immeuble de logements sociaux en asphalté (1 groupe), la rue des Vignerons en pavés (1 groupe), la rue Brahy en pavés (1 groupe) et la ruelle Félix Chaumont en pavés (1 groupe)
- Limiter la vitesse ou créer une « zone 30 » (11 groupes) dans la rue Vivegnis (8 groupes), la rue des Franchimontois (2 groupes), les rues qui mènent au quai, surtout la rue Marengo (1 groupe), Jonruelle (1 groupe), la rue Bonne Nouvelle (1 groupe), la rue des Bayards (1 groupe), la rue Jolivet (1 groupe), la rue Henri Forir (1 groupe), la rue du Ruisseau (1 groupe), la rue Defrêcheux (1 groupe), les rues où il y a des écoles (2 groupes) et la nouvelle voirie SPI (1 groupe)
- Planter des arbres à divers endroits (8 groupes)

OBJECTIFS

- Créer une hiérarchisation apparente des rues
- Rendre la rue aux piétons
- Réparer les rues en gardant au maximum les matériaux nobles en place

INTERVENTIONS

1. RENOVER ET AMENAGER EN « ZONE 30 » la rue Vivegnis, la rue Regnier Poncelet, la rue Hennet, la rue de l'Enclos, la rue David, la rue du Bosquet, la rue Mosselman, la rue Vieille Montagne, la rue de Moresnet, la rue Léon Troclet, la rue Henri Forir, la rue du Ruisseau, la rue du Pommier, la rue Jean-Baptiste Cools, la fin de l'impasse Macors, la rue Morinval, la rue Adolphe Borgnet, la rue des Vignerons, la rue Victor Raskin, la rue des Vignes et l'extrémité de la rue du Petit Chêne côté CO'ONmeuse (Plan CIRCULATIONS - intervention n°5)

2. RENOVER EN ASPHALTE la rue Lamarck, la rue Goswin, le tronçon de la rue des Bayards longeant l'immeuble de logements sociaux et le tronçon de la rue des Bayards compris entre la rue Morinval et la rue SaintLéonard

3. AMENAGER LES CARREFOURS DANGEREUX EN PLACETTE SOUS FORME DE « PLATEAUX » au niveau des trottoirs de manière à signifier la priorité des piétons sur les voitures. Ces dispositifs favoriseront une réduction de la vitesse de circulation et empêcheront le stationnement « sauvage » qui nuit à la visibilité (cfr. projet « LUTTE CONTRE LE STATIONNEMENT SAUVAGE »). Ces placettes accueilleront, lorsque leur taille le permettra, du mobilier urbain tel que des bancs, des poubelles, des bacs à fleurs... et deviendront ainsi de petits lieux de vie « appropriables ».
(Plan CIRCULATIONS - intervention n°6)

4. PREVOIR DES RUPTURES D'AXE SUR CERTAINES CHAUSSEES POUR CREER DES CHICANES DOUCES avec butée végétale par plantation d'arbres ou d'arbustes en pleine terre ou -en bacs.

A ces endroits de changement d'alignement, l'on pourra installer également du mobilier urbain : bancs, container poubelles à la sortie des impasses par exemple,... et transformer ainsi la voirie en espace de convivialité. (Plan CIRCULATIONS - intervention n°5)

CRITERES DE LA RENOVATION DES VOIRIES

- Conserver le patrimoine « matières nobles » dans le Quartier Nord: ce quartier, déjà défavorisé, ne doit être dépouillé au profit de quartiers plus centraux ou plus prestigieux.
- Aménager tous les « plateaux » et trottoirs au moyen de pavés platines en grès récupérés sur place. Lorsqu'il y a un déficit de pavés : utiliser des pavés normaux en alignement droit.
- Aménager les « zones 30 » de préférence en pavés normaux ou bien asphaltée avec bordures en pierre de préférence, en béton si cela est impossible.
- Ne pas utiliser les klinckers pour les chaussées automobiles et pour les trottoirs. Dans les aménagements internes des îlots, les klinckers sont admis.
- Choisir des bornes en pierre, en fonte ou en acier: le bois et le PVC sont à proscrire.

PARTENAIRES

- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège - plan triennal
- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège

PHASAGE

1. 1998-2000 Rénover:

- Rue Vivegnis (1.175 m)
- Tronçon de la rue des Bayards face à l'immeuble de logements sociaux - Fin de l'impasse Macors
- Rue Regnier Poncelet (150 m)

2. 2001-2003 Rénover: - Tronçon asphalté de la rue des Bayards

- Rue Lamarck (460 m)
- Rue Morinval (370 m)
- Rue Henri Forir (170 m)

3. 2004-2006 Rénover:

- Rue du Bosquet (125 m)
- Rue du Ruisseau (245 m)
- Rue David (95 m)
- Rue Goswin (180 m)
-

4. 2007-2009 Rénover:

- Rue de l'Enclos (160m)
- Rue Mosselman (205 m)
- Rue des Vignerons (130 m)
- Extrémité de la rue du Petit Chêne

5. 2010-2012 Rénover:

- Rue Hennet, rue Vieille Montagne, rue Moresnet, rue Léon Troclet, rue Jean-Baptiste Cools, rue du Pommier, rue Adolphe Borgnet, rue Victor Raskin et rue des Vignes selon état au moment venu

PHASAGE

1. 1998-2000

- Acheter le terrain SNCB (21.750m²)
- Acheter les deux terrains dans le bois du Bâneux n'appartenant pas à la Ville de Liège
- Acheter le terrain Belgacom (7.750 m²)
- Démolir la maison en ruine au n°69 de la rue du Bâneux
- Construire la passerelle pour franchir les voies SNCB
- Aménager les sentiers dans le bois du Bâneux + plantations
- Aménager le terrain d'aventure
- Aménager l'aire de stationnement sur le terrain Belgacom
- Créer le rebroussement et l'aire de parking à l'extrémité de l'impasse Macors
- Aménager le chemin entre l'impasse Macors et la rue du Bâneux (720 m)

2. 2001-2003

- Aménager le coin pique-nique - barbecue
- Aménager la piste VTT et le parcours santé
- Implanter les équipements du terrain d'aventure : maison des jeunes, ludothèque, local pour faire de la musique...

7. Encourager et favoriser l'usage de la bicyclette, en mettant sur pied une grande opération de relation par cycle avec le centre ville... Les agents de police du quartier devraient recevoir des vélos (comme à Namur) et montrer l'exemple...

8. Développer un style local « Quartier Nord » dans l'aménagement des voiries de manière à singulariser les solutions qui ne pourront pas être aussi luxueuses qu'au centre de Liège.

9. Ouverture d'une station de métro urbain sur le réseau ferré SNCB (RER) à l'emplacement de l'ancienne gare place Vivegnis ; avant l'existence d'un véritable réseau RER, une halte pour les trains de la ligne Guillemins-Liers pourrait déjà fonctionner.

10. Amélioration ponctuelle de la desserte des autobus du TEC, surtout en ce qui concerne le confort aux arrêts (abris plus nombreux) et les fréquences.

III. CIRCULATIONS LENTES

C.5 PROJET « PROMOTION DU VELO »

CONSTAT

ATOUPS:

- Forte densité d'habitants (10.635 habitants)
- Population jeune: 15,5% de la population a moins de 15 ans et 28,1% a moins de 25 ans
- Présence de nombreuses écoles - Terrain plat
- Plusieurs entreprises (ou ex-entreprises) liées à la fabrication de vélos: Muddy Fox rue de Steppes, entreprises Devos place Vivegnis, Star rue Defrêcheux (entreprise n'existant plus mais ayant marqué l'histoire du quartier)...

FAIBLESSES :

- Population faible économiquement

SOUHAIT EXPRIME LORS DE LA CONCERTATION

- Créer des pistes cyclables (8 groupes) sur les quais, éventuellement en encorbellement (2 groupes) et le long du chemin de fer (1 groupe)

OBJECTIF

Favoriser l'usage du vélo dans le Quartier Nord au niveau fonctionnel et au niveau des loisirs

INTERVENTIONS

1 CREER UNE PISTE CYCLABLE le long du chemin de fer depuis l'extrémité de la rue Vivegnis côté pont des Bayards jusqu'au au Potay avec diverses possibilités de pénétration dans le quartier via l'impasse au niveau du n°351 rue Vivegnis, via la nouvelle voirie SPI et via les deux entrées de la rue du Bâneux

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°17)

2 CREER UNE PISTE CYCLABLE le long de la Meuse, dans le cadre de la rénovation des quais. (cfr. projet « QUAIS »)

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°4)

3 AUTORISER LA CIRCULATION CYCLISTE DANS LES DEUX SENS DANS LES « ZONES 30 »

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°5)

4 CREER UN SYSTEME LOCATIF EN ZONE URBAINE

Le Quartier Nord pourrait devenir le quartier de Liège où le vélo est « roi » par l'usage de nombreux vélos privés, mais aussi par un système de location géré par une société parapublique ou privée. Les vélos, caractérisés par leur forme et leur couleur particulières seraient fixés par chaîne amovible avec monnayeur dans des « silos » situés à des endroits stratégiques du quartier et au centre ville. Les agents de police communaux pourraient se déplacer à vélo également.

5 AMENAGER UNE PISTE VTT dans le bois du Bâneux (cfr. projet « COTEAUX »)

PARTENAIRES

- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège
- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège
- Service de signalisation de la police communale - GRACQ
- Entreprises privées du quartier liée à la bicyclette : Muddy Fox et Devos - Fédération VTT

PHASAGE

1. 1998-2000

- Autoriser la circulation dans les deux sens dans les rues à circulation locale

- Réaliser une étude de faisabilité du système locatif en zone urbaine
 - Aménager une piste cyclable sur les quais (1.000 m)
2. 2001-2003
- Aménager une piste cyclable le long du chemin de fer (750 m)

C.6 PROJET « PASSAGES PIETONS »

CONSTAT

FAIBLESSE :

- Passages piétons trop peu nombreux et souvent presque effacés

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Améliorer les passages piétons (1 groupe) en les annonçant par un panneau (4 groupes) et en les repeignant (1 groupe), en les rehaussant tous de manière à ce qu'ils servent de ralentisseurs (1 groupe), en les agrandissant (2 groupes)
- Créer de nouveaux passages piétons (4 groupes) au niveau du pont des Bayards (1 groupe) et rue Lamarck (2 groupes)

OBJECTIF

Sécuriser les traversées piétonnes

INTERVENTIONS

1. TRACER DE MANIÈRE PERMANENTE OU REPEINDRE LES PASSAGES PROTÉGÉS POUR PIÉTONS

2. DESSINER DE NOUVEAUX PASSAGES PIÉTONS

PARTENAIRES

- Echevinat et services de la voirie de la Ville de Liège

PHASAGE

- Priorité absolue pour cette intervention peu coûteuse.

De cette option découleront les ruptures de l'axe de chaussée avec création de chicanes douces (cfr. projet « RENOVATION ET HIERARCHISATION DES VOIRIES »)
(Plan CIRCULATIONS - intervention n°5)

2. AMENAGER LES TROTTOIRS DANS LES « ZONES 30 » de manière telle que le stationnement des voitures soit impossible à mi-trottoir : soit par utilisation de bordures plus hautes que normales, soit par des bornes en saillie. (Plan CIRCULATIONS - intervention n°5)

Les « chicanes » permettront un raccordement progressif des niveaux de bordures... (cfr. projet « RENOVATION ET HIERARCHISATION DES VOIRIES »).

PARTENAIRES

- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège - plan triennal
- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège
- Service de signalisation de la police communale

PHASAGE

Les aménagements destinés à empêcher le stationnement « sauvage » seront réalisés en même temps que la réfection des voiries (cfr. projet « RENOVATION ET HIERARCHISATION DES VOIRIES »)

1. 1998-2000

- Abandonner le stationnement alternatif rue David

IV. TRANSPORT EN COMMUN

C.7 PROJET « GARE R.E.R. »

CONSTAT

ATOUPS:

- Forte densité d'habitants (10.635 habitants)
- Présence de nombreuses écoles
- Existence d'un patrimoine social : ancienne gare de la place Vivegnis, bien que démolie depuis plusieurs années souvent citée par les habitants
- Bonne position du réseau de chemin de fer pour une utilisation potentielle - Horaire publié par la SNCB sous l'intitulé « le métro liégeois » et concernant les trains en provenance des Guillemins, s'arrêtant à LiègeJonfosse, à Liège-Palais, à Herstal puis à Liers et traversant le Quartier Nord, mais sans s'y arrêter

FAIBLESSES:

- Population faible économiquement

SOUHAIT EXPRIME LORS DE LA CONCERTATION

- Reconstruire la gare de Vivegnis (3 groupes)

OBJECTIF

Créer un véritable RER à Liège utilisant le réseau ferroviaire existant remarquablement situé entre Flémalle et Visé.

INTERVENTIONS

1. CONSTRUIRE UNE HALTE POUR LE « RER LIEGEOIS » place Vivegnis. Cette intervention devra bien sûr s'inscrire dans un projet plus global. Le succès de l'intervention dépendra largement de la qualité du service rendu en terme de cadence, d'information (panneaux électroniques indiquant le temps d'attente avant jusqu'au prochain train par exemple...), de confort, d'image (couleurs vives, image de modernité...)... Il ne s'agit pas bien entendu de reconstruire la gare telle qu'elle existait, mais bien de prévoir un abri attractif et un affichage adéquat. Cet arrêt s'inscrira en continuité avec les ateliers qui s'implanteront sur le site de la brasserie Haacht (cfr. Intervention « PARC DE LA BRASSERIE »). Une aire de stationnement sera prévue sur une partie du terrain Belgacom (cfr. projet « COTEAUX »).
(Plan CIRCULATIONS - intervention n°13)

PARTENAIRES

- SNCB - TEC

PHASAGE

L'opération doit être réalisée dans son ensemble ; il est inutile de créer l'arrêt sans prévoir les aménagements complémentaires. En effet, si l'offre n'est pas attractive, la demande risque de ne pas suivre et l'opération sera vouée à l'échec.

1. 2001-2003

- Construire l'arrêt et aménager les abords

V. ECLAIRAGE PUBLIC

C.8 PROJET « ECLAIRAGE »

CONSTAT

ATOUPS:

- Plan EPEE prévoyant l'amélioration de l'éclairage dans la rue du Bosquet, la rue Dony, la rue David, la rue Henri Forir, la rue Goswin, la rue de Moresnet, la rue Mosselman, la rue du Pommier, la rue du Ruisseau, la rue Léon Troclet et la rue Vivegnis

FAIBLESSES:

- Eclairage désuet dans la plupart des rues transversales : rue du Bosquet, rue Dony, rue David, rue Henri Forir, rue Goswin, rue de Moresnet, rue Mosselman, rue du Pommier, rue du Ruisseau, rue Léon Troclet, rue Vivegnis, rue Lambert Grisard, rue Marengo, rue Laport, rue aux Chevaux, rue Regnier Poncelet, rue Hennet, rue de l'Enclos (2ème partie), place Vivegnis, rue des Franchimontois, rue Vieille Montagne, rue Jean-Baptiste Cools, rue Morinval, rue Zabay, rue Victor Raskin, rue Adolphe Borgnet, rue du Petit Chêne, rue du Port, rue Jolivet (partie haute), rue des Vignes, rue des Petites Vignes, impasse Macors et place Vieille Montagne

- Nouvelle voirie SPI non éclairée

- Esplanade Saint-Léonard mal éclairée

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

Améliorer la qualité de l'éclairage (6 groupes) rue Vivegnis (2 groupes), place Vivegnis (1 groupe), rue Dony (1 groupe), plaine Morinval (1 groupe) et devant les écoles (1 groupe)

OBJECTIF

Poursuivre l'effort de modernisation de l'éclairage public des rues du quartier

INTERVENTIONS

1. **RENOUVELER L'ECLAIRAGE** dans les rues suivantes : rue du Bosquet, rue Dony, rue David, rue Henri Forir, rue Goswin, rue de Moresnet, rue Mosselman, rue du Pommier, rue du Ruisseau, rue Léon Troclet et rue Vivegnis dans le cadre du plan EPEE

2. **RENOUVELER L'ECLAIRAGE** rue Lambert Grisard, rue Marengo, rue Laport, rue aux Chevaux, rue Regnier Poncelet, rue Hennet, rue de l'Enclos (2ème partie), place Vivegnis, rue des Franchimontois, rue Vieille Montagne, rue Jean-Baptiste Cools, rue Morinval, rue Zabay, rue Victor Raskin, rue Adolphe Borgnet, rue du Petit Chêne, rue du Port, rue Jolivet (partie haute), rue des Vignes, rue des Petites Vignes, impasse Macors et place Vieille Montagne.

PARTENAIRES

- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège - INTERMOSANE

PHASAGE

1. 1998-2000

-Eclairer la nouvelle voirie SPI

- Renouveler l'éclairage rue du Bosquet, rue Dony, rue David, rue Henri Forir, rue Goswin, rue de Moresnet, rue Mosselman, rue du Pommier, rue du Ruisseau, rue Léon Troclet et rue Vivegnis dans le cadre du plan EPEE

2. 2001-2003

- Renouveler l'éclairage rue Lambert Grisard, rue Marengo, rue Laport, rue aux Chevaux, rue Regnier Poncelet, rue Hennet, rue de l'Enclos (2ième partie), place Vivegnis, rue des Franchimontois, rue Vieille Montagne, rue Jean-Baptiste Cools

3. 2004-2006

- Renouveler l'éclairage rue Morinval, rue Zabay, rue Victor Raskin, rue Adolphe Borgnet, rue du Petit Chêne, rue du Port, rue Jolivet (partie haute), rue des Vignes, rue des Petites Vignes, impasse Macors et place Vieille Montagne

D. ACTIVITES ECONOMIQUES

D.1 PROJET «RUE SAINT-LEONARD »

CONSTAT

ATOUPS:

- Subsistance de noyaux commerciaux dans la rue Saint-Léonard
- Clientèle issue du quartier et de la circulation en transit rue Saint-Léonard

FAIBLESSES:

- Nombreux commerces vacants = ruptures du cheminement commercial et image dévalorisante > déclin commercial
- Manque d'entretien de la rue Saint-Léonard + manque de poubelles
- Manque de stationnement en journée rue Saint-Léonard
- Bâtiments abritant les commerces souvent défraîchis et sommairement aménagés
- Commerces de qualité globalement médiocre et de faible prestige : présence de commerces de crise...
- Absence de certains types de commerces : boucherie (une seule pour tout le quartier!), crèmerie, commerces de produits exotiques...
- Vitesse de circulation excessive dans le quartier : compromet la flânerie rue Saint-Léonard
- Stationnement « sauvage » rue Saint-Léonard qui entrave le passage - Carrefours dangereux car vitesse excessive, priorité de droite et mauvaise visibilité entre la rue Saint-Léonard et les rues Marengo, Goswin, Commandant Marchand et aux Chevaux
- Carrefour dangereux car espace indéfini entre les rues Saint-Léonard, Navette, Troclet et des Armuriers

SOUHAITS EXPRIMES LORS DE LA CONCERTATION

- Renforcer le caractère commercial de la rue Saint-Léonard (2 groupes) et favoriser l'implantation de nouveaux commerces (9 groupes) : un ou plusieurs restaurants (pizzeria) (1 groupe), un glacier (1 groupe), un café . avec terrasse et jeux pour enfants (1 groupe), des commerces de « luxe » pour cadeaux (1 groupe), une boucherie (3 groupes), une quincaillerie (1 groupe), une poissonnerie (2 groupes), une crèmerie (1 groupe), une mercerie (1 groupe), des commerces étrangers (1 groupe)...
- Rénover les commerces et bâtiments de la rue Saint-Léonard en augmentant les primes de ravalement de façade (1 groupe)
- Aménager les carrefours entre la rue Saint-Léonard et les rues Marengo (2 groupes), des Bayards (4 groupes) par des bacs à fleurs empêchant le stationnement « sauvage » qui entrave la visibilité des automobilistes (1 groupe) et Armuriers, Navette, Troclet
- Créer des parkings rue Saint-Léonard entre l'esplanade Saint-Léonard et Sainte-Foy.
- Lutter contre le stationnement « sauvage » (6 groupes) rue Saint-Léonard (1 groupe)
- Réduire la vitesse de circulation rue Saint-Léonard par des changements de matériau (2 groupes)
- Améliorer les passages piétons au niveau du carrefour entre les rues des Bayards et Saint-Léonard.
- Agrandir les passages piétons rue Saint-Léonard (2 groupes) ou les rehausser de manière à ce qu'ils servent de ralentisseur (2 groupes)
- Placer des bacs à fleurs et planter des arbres rue Saint-Léonard (1 groupe)
- Prévoir des abri-bus supplémentaires rue Saint-Léonard (1 groupe)

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien et le développement de pôles de commerces dans la rue Saint-Léonard
- Inciter les commerçants à rénover et valoriser leur patrimoine par un aménagement de l'espace public

INTERVENTIONS

1. AMENAGER CHAQUE CARREFOUR DE LA RUE SAINT-LEONARD SOUS FORME DE PLACETTE au niveau des trottoirs de manière à ralentir la circulation automobile, à marquer la priorité du piéton à cet endroit et à empêcher le stationnement «sauvage» qui entrave la visibilité et est à l'origine de nombreux accidents.

(cfr. Projet « HIERARCHISATION ET RENOVATION DES VOIRIES »).

Les tronçons de voirie entre les carrefours devront être rénovés ultérieurement.

(Plan CIRCULATIONS - interventions n°6)

2. AMENAGER DES PETITS SQUARES DE RUE le long de la rue SaintLéonard à l'emplacement de ruines assainies ou d'élargissements de la voirie avec poubelles en dur , mobilier urbain et plantation d'arbres.

3. CREER DES « POCHEs » DE PARKING SUPPLEMENTAIRES pour la clientèle des commerces de la rue Saint-Léonard par intégration de programmes de parkings dans l'assainissement et le réaménagement de certains îlots (Cfr. projet « PLACE DES TREIZE » par exemple)

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°23 et plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°1)

4. DEMOLIR ET RECONSTRUIRE EN PRIORITE LES BÂTIMENTS EN RUINE DE LA RUE SAINT-LEONARD qui dévalorisent fortement l'image de marque du quartier afin de susciter un effet d'entraînement (cfr. projet

« RUINES »)

(Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI)

5. PLANTER DES ARBRES LE LONG DE CERTAINS TRONCONS LA RUE SAINT-LEONARD dans sa seconde partie, car elle est plus large et la réorganisation du stationnement d'un seul côté pourrait dégager des petits espaces « nature »

6. FAIRE DU QUARTIER NORD UNE ZONE FRANCHE

Pour aider à la relance des commerces et des activités de l'ensemble du quartier, ceux-ci pourraient bénéficier d'une exonération de certaines taxes communales. Ce type de mesure a déjà été adoptée avec succès dans certains quartiers en difficulté en France.

7. SUSCITER LA RENOVATION DES ESPACES COMMERCIAUX VACANTS OU LEUR CONVERSION FONCTIONNELLE en logements. (Plan HABITAT ET VALORISATION DU BATI - intervention n° 5)

PARTENAIRES

- Echevinat et services des affaires économiques de la Ville de Liège
- Echevinat et services des travaux de la Ville de Liège
- Echevinat et services des finances de la Ville de Liège
- Echevinat et services de l'urbanisme de la Ville de Liège - Chambre de commerce

PHASAGE

1. 1998-2000

- Aménager les carrefours sous forme de plateaux
- Placer du mobilier urbain : bancs, poubelles en dur...
- Planter des arbres le long de la chaussée
- Prévoir et étudier des mesures incitatives

2. 2001-2003

- Prévoir des poches de parking (cfr. autres projets)
- Rénover la voirie entre les carrefours

D.2 PROJET « TIR-PETIT CHENE »

CONSTAT

ATOUPS:

- Existence d'un petit noyau commercial au carrefour de la rue Jolivet et de la rue du Petit Chêne
- Comité de quartier Jolivet - Coronmeuse très structuré et très actif

FAIBLESSES:

- Rue du Tir en mauvais état + espace mal défini + vitesse excessive
- Carrefour dangereux entre les rues Saint-Léonard et du Tir, car vitesse excessive, priorité de droite et mauvaise visibilité

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Rénover la rue du Tir (1 groupe)
- Aménager le carrefour entre la rue Saint-Léonard et la rue du Tir en implantant un rond-point ou un bac à fleurs (2 groupes)
- Créer un passage piéton à l'extrémité de la rue du Tir côté quai de Coronmeuse.
- Favoriser l'implantation d'un marché hebdomadaire (2 groupes) dans le sous-quartier Jolivet - Coronmeuse, de préférence au carrefour Jolivet - Petit Chêne, en soutien aux commerces existants (1 groupe)
- Planter des arbres à divers endroits (8 groupes)
- Placer des bancs (5 groupes)

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien et le développement d'un petit noyau de commerces de proximité au carrefour des rues Jolivet et du Petit Chêne ; y créer un marché de plein air spécialisé
- Sécuriser le carrefour entre les rues du Tir et Saint-Léonard - Rénover la rue du Tir

INTERVENTIONS

1. RENOVER ET AMENAGER UN TRONCON DE LA RUE DU PETIT CHÊNE de manière à mieux définir l'espace et à permettre l'organisation d'un MARCHÉ EN PLEIN AIR (un marché de soirée :17 et 21 heures). Cet aménagement spécifique sur un itinéraire de transit devrait trouver sa raison d'être et justifierait l'introduction de mobilier urbain, en particulier des bancs et des poubelles, ainsi que la plantation d'arbres en alignement. (Plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°2)

2. RENOVER LA RUE DU TIR EN AGRANDISSANT SES TROTTOIRS , et en installant des stationnements en ligne avec végétation alternée de manière à mieux définir l'espace et à favoriser une diminution de la vitesse

3. AMENAGER UN OUVRAGE (ROND-POINT PAR EXEMPLE) AU CARREFOUR ENTRE LES RUES DU TIR ET SAINT-LEONARD.

Lors de l'étude de l'aménagement des quais, (cfr. projet « QUAIS ») il faudra analyser l'opportunité d'impliquer dans cet ouvrage la circulation des quais, afin de créer une jonction entre circulation locale et régionale à cet endroit de manière à contribuer au désenclavement du Q.N.

Il nous apparaît évident que ce carrefour doit être situé et étudié dans le cadre d'une refonte éventuelle du rond-point de Coronmeuse et de l'implantation d'une zone de parcage dissuasive à proximité.

Vu l'urgence de la situation (les accidents sont fréquents et le projet d'aménagement de ce carrefour apparaît comme prioritaire pour de nombreux usagers), il serait dommage de subordonner cette intervention aux aménagements du quai qui peuvent prendre un certain temps.

Si c'était le cas, nous préconisons la réalisation d'un aménagement provisoire, à l'aide de bacs à fleur par exemple.

(Plan CIRCULATIONS- intervention n°3)

PARTENAIRES

- Echevinat et services des affaires économiques de la Ville de Liège
- Echevinat et services des voiries de la Ville de Liège
- Echevinat et services de l'environnement de la Ville de Liège - Le MET
- La Chambre de commerce

PHASAGE

1. 1998-2000

- Rénover la rue du Tir et la rue du Petit Chêne
- Planter des arbres et intégrer du mobilier urbain
- Organiser un marché de soirée
- Aménager un dispositif provisoire au carrefour entre les rues du Tir et Saint-Léonard

2. 2001-2003

- Aménager définitivement le carrefour (rond-point) entre la circulation de la voie rapide, la rue Saint-Léonard, la rue du Tir et la place Coronmeuse.

D.3 PROJET « PARCS D'ACTIVITES »

CONSTAT

ATOUPS:

- Nombreuses entreprises encore en activité dans le quartier
- Quartier de tradition artisanale et industrielle prestigieuse
- Potentiel en terme d'espace : nombreux terrains non bâtis à réaffecter et nombreuses ruines à démolir
- Relativement bonne accessibilité, via les quais notamment - Proximité du centre urbain
- Nombreuses entreprises de services dont l'activité est adaptée à une implantation urbaine
- Spécificités fonctionnelles: bâtiment, entretien et réparation de véhicules automobiles, graphisme...
- Variété de secteurs d'activité représentés
- Existence d'un PPA consacrant la vocation économique de l'îlot Steppes - Morinval + terrains disponibles dans ce périmètre
- Ilot compris entre le quai de Coronmeuse et les rues aux Chevaux, des Bayards et Saint-Léonard principalement affecté à l'économique comprenant un terrain en friche qui s'étend du quai de Coronmeuse à la rue Saint-Léonard (terrain Swennen), un bâtiment industriel de bonne qualité architecturale abandonné et en très mauvais état, ainsi que plusieurs entreprises songeant à quitter le quartier dont CE+T
- Nouvel ensemble de PME à côté de l'hôtel Bedford

FAIBLESSES:

- Mauvaise image de marque du quartier
- Nuisances générées par une trop étroite imbrication des activités et de l'habitat : circulation intempestive de camions, stationnement « sauvage », pollution sonore et atmosphérique, ...
- Bâtiments souvent dégradés abritant des entreprises désuètes et abords mal aménagés ou peu entretenus : mauvaise image de marque des entreprises
- Nombreuses entreprises dont CE+T, le plus important employeur du quartier, songeant à quitter le quartier
- Nombreuses friches industrielles
- Image « interne » et « externe » du Quartier Nord négative

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Favoriser l'implantation de petites entreprises (2 groupes)
- Créer des PME à la brasserie Haacht (1 groupe)
- Favoriser une réaffectation économique du terrain Swennen (1 groupe)
- Prévoir des subsides pour les petites entreprises (1 groupe)
- Favoriser les petits indépendants et les artistes (1 groupe)

-

OBJECTIF

Réaliser de petits parcs d'activités urbains pour accueil des PME qui, tout en faisant partie intégrante du quartier, ne sont pas trop intimement mêlés à l'habitat et permettent ainsi de maintenir une intéressante mixité des fonctions.

Ces parcs d'activités regrouperont de petites PME (unités de 80 à 100 m², éventuellement « jumelables »), bien adaptées à une implantation urbaine comme des entreprises de services, des bureaux de profession libérales...

L'implantation des PME devra être réalisée sous forme urbaine en mitoyens, sur de petites parcelles, en deux, voir trois niveaux permettant ainsi la rentabilisation du coût du terrain en ville.

Ces parcs d'activités devront être attractifs ; stationnement aisé, image de marque valorisante (architecture de qualité et harmonieuse, végétation...), bonne accessibilité, proximité du centre ...

La SPI a déjà été approchée afin de réaliser une expérience de ce type ; elle a témoigné de l'intérêt pour cette idée : la formule de « pépinière d'entreprises » ou de « bâtiment relais » pourrait être adaptée à ce type d'initiative.

INTERVENTIONS

1. PARC DE LA BRASSERIE:

AMENAGER UN PARC ARTISANAL et ARTISTIQUE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE BRASSERIE HAACHT déjà assaini et rénové par la SPI et la SORASI.

De petits ateliers d'artistes et d'artisans devraient être construits sur le site, avec possibilité d'y adjoindre un logement, dans un gabarit modeste

- 995 enfants belges de 0 à 14 ans
- 817 belges d'un statut socioprofessionnel non déterminé (chômeurs, ménagères..) de 25 à 49 ans
- 751 jeunes adultes belges d'un statut socioprofessionnel non déterminé (chômeurs, étudiants ...) de 15 à 24 ans
- 531 travailleurs belges de 50 à 64 ans dont 309 ouvriers et 222 employés - 321 belges d'un statut socioprofessionnel non déterminé de 50 à 64 ans - 238 ouvriers italiens de 25 à 49 ans
- 185 italiens de 25 à 49 ans de statut socioprofessionnel non déterminé - 172 enfants maghrébins de 0 à 14 ans
- 146 italiens de 15 à 24 ans de statut socioprofessionnel non déterminé - 143 enfants italiens de 0 à 14 ans

FAIBLESSES

- Départ du quartier de la deuxième génération des immigrés d'après guerre, Italiens et Espagnols principalement
- Seule croissance des populations turques, maghrébines et noires dont l'intégration est plus difficile
- Population belge âgée surtout par les femmes de plus de 65 ans (présence de plusieurs maisons de retraites)
- Forte proportion de personnes isolées
- Forte proportion de familles mono-parentales - Population faible économiquement
- Faible proportion d'actifs occupés : nombreux demandeurs d'emploi et minimisés

ATOUS

- Relativement faible diminution de la population du quartier depuis 1981 - Multiculturalité
- Population jeune par la présence de nombreux immigrés

(rez + 1 niveau) de manière à préserver la « respiration » de la rue Vivegnis à cet endroit et ne pas couper la vue vers la colline. L'implantation proposée au schéma directeur s'inspire d'un projet lauréat du concours Européen. Cependant, la solution urbanistique à adopter pour cet espace doit rester ouverte dans la mesure où les contraintes fonctionnelles et financières découlent, au moins partiellement, des investissements déjà consentis et des moyens de financer le projet dans sa phase ultime.

Un schéma directeur pour ce site rénové par la SORASI existe déjà, mais nous semble peu adapté dans la mesure où il propose une surcharge importante du site. Nous proposons qu'il soit révisé en fonction des options nouvelles et de l'évolution du cadre urbanistique général. (Plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°8)

AMENAGER DANS LA BRASSERIE HAACHT DES ATELIERS ET DES LOGEMENTS POUR ARTISTES ETRANGERS venus travailler à Liège pour un laps de temps défini dans le cadre d'échanges internationaux subventionnés par la Communauté Française. Pour ce faire, une convention provisoire a été signée entre la SPI et l'asbl ESPACE 251 Nord qui prendrait en charge l'aménagement intérieur du bâtiment.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - interventions n°30 et 33)

AMENAGER UNE SALLE POLYVALENTE, au rez-de-chaussée de l'ancienne brasserie Haacht, en relation avec la rue Vivegnis. Ce « forum », lieu d'échanges, de rencontres et de prises de parole devrait être aussi disponible, entre autres choses, pour des réunions et fêtes privées.

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°30)

CREER UNE PLACE PUBLIQUE AU DROIT DE LA BRASSERIE SE GREFFANT SUR LA RUE VIVEGNIS

Cette placette constituera une articulation intéressante d'une fonction publique sur la voirie rénovée et permettra une appropriation accrue de l'espace public par les habitants qui, dans cette rue, ont déjà tendance à investir chaussée et trottoirs. Le passage sera autorisé pour les véhicules de service et de sécurité.

(Plan CIRCULATIONS - intervention n°10)

REAMENAGER LA PLACE VIVEGNIS eu égard à sa nouvelle vocation: articulation de nouvelles fonctions urbaines comme un terrain d'aventure, une passerelle accès vers les coteaux de la Citadelle, une station RER avec son parking, un parc d'activités artisanales et artistiques, un centre d'art contemporain et les activités économiques existantes ...

Réfection de la voirie, aménagement du terre-plein, plantations, mobilier urbain, etc...

(Plan ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS - intervention n°10)

2. PARC DES STEPPES:

AMENAGER UN PARC DE PME DANS L'ILOT COMPRIS ENTRE LES RUES D_ E_ STEPPES, MORINVAL ET DES BAYARDS, conformément au PPA de la Ville de Liège existant.

La nouvelle voirie en prolongement de la rue Zabay permettra une structuration de cet îlot (cfr. projet « LUTTE CONTRE LE TRANSIT »)

(Plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°8)

3. PARC HENRI PIEPER :

AMENAGEMENT D'UN PARC D'ACTIVITES DANS L'ILOT COMPRIS ENTRE LE QUAI DE CORONMEUSE ET LES RUES DES BAYARDS AUX CHEVAUX ET SAINT-LEONARD

Cet îlot pourra être restructuré autour d'une nouvelle voirie traversant le terrain actuellement en friche (terrain Swennen) et offrant une possibilité de jonction nouvelle du quai Coronmeuse vers le pont des Bayards. Nous pensons que l'époque des grandes installations industrielles en ville est révolue et qu'il faut évoluer vers des petits unités groupées, d'où le fractionnement de l'espace et la nécessité d'une nouvelle voirie.

(Plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°8)

4 PARC DE LA LINIERE :

DEMOLIR LES MAISONS ET L'ENTREPÔT EN RUINE ET ABANDONNES DANS L'IMPASSE DE LA LINIERE ET AMENAGER UN PETIT PARC D'ACTIVITE en

complément du nouvel ensemble de PME sis à côté de l'hôtel Bedford (cfr. projet « RUINES »)
(Plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°8)

5. PARC DE LA COUR 44:

RENOVER LES BEAUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS EN RUINE ET ABANDONNES SITUES DANS LA COUR DERRIERE LE N°44 QUAI SAINT LEONARD ET Y IMPLANTER DES PME

A l'initiative d'une asbl locale, un projet de création d'un centre d'apprentissage pour la restauration italienne existerait pour ce site ; il nous semble intéressant de soutenir ce projet et de l'aider à se concrétiser. (cfr. projet « RUINES »)

(Plan ACTIVITES ECONOMIQUES - intervention n°8)

PARTENAIRES

- SPI

- Echevinat et services de affaires économiques de la Ville de Liège

- Région Wallonne : travaux subsidiés

- Partenaires privés

-

PHASAGE

1. 1998-2000

- Construire les bâtiment relais et les louer

- Aménager le rez-de-chaussée de la brasserie Haacht en salle polyvalente - Aménager les étages de la brasserie Haacht pour l'accueil d'artistes étrangers

- Acquérir et assainir ou rénover les ruines de l'impasse de la Linière et de la cour 44

- Acquérir au fur et à mesure des opportunités les terrains et bâtiments situés dans l'îlot Pieper

2. 2001-2003

- Aménager et planter l'espace vert entourant la brasserie Haacht

- Aménager la place Vivegnis et l'espace publique de la brasserie Haacht - Aménager l'espace public (parking, voirie, plantations...) des parcs des Steppes, Henri Pieper, de la Linière et de la cour 44

- Vendre ou louer les terrains ou construire des bâtiment à vendre ou louer dans les parcs des Steppes, Henri Pieper, de la Linière et de la cour 44

D.4 PROJET « ART URBAIN et SUPERMARCHÉ DE L'ART »

CONSTAT

ATOUPS:

- Présence de nombreux artistes dans le Quartier Nord, d'un centre d'art contemporain de grande réputation et de nombreuses activités avec un fort potentiel de créativité : graphistes, cabinets de publicité, imprimeurs, designers, etc..
- Présence d'un atelier de création et de fabrication de meubles contemporains
- Présence d'activités basées sur la récupération

FAIBLESSES:

- Potentiel de créativité non exploité sur place : aucune trace n'en est apparente dans le quartier.

SOUHAITS EXPRIMÉS LORS DE LA CONCERTATION

- Donner l'occasion et permettre l'intégration d'œuvres d'art dans les aménagements urbains.

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration de nombreuses œuvres d'art dans les aménagements urbains à réaliser et mettre sur pied une activité intense de création au départ d'objets de récupération, mis en vente dans une belle usine reconverte en véritable « supermarché de l'art ».

INTERVENTIONS

1. RENOVER UNE USINE ABANDONNÉE EN ATELIER DE PRODUCTION ET DE CRÉATION d'œuvres, d'objets, de mobiliers au moyen de matériaux et matériels de récupération et les mettre en vente sur place, dans une grande surface accessible librement au public.

A l'image d'une expérience française de cette nature, ce lieu devrait devenir rapidement très fréquenté par les amateurs d'art et de curiosité. Un nouveau rapport entre art et amateur d'art, échappant au circuit des galeries, s'installe rapidement dans un climat d'une plus grande authenticité et dans une pratique commerciale plus franche s'apparentant au supermarché.

Une expérience à tenter qui contribuerait à modifier l'image de marque du Quartier Nord.

2. DES ŒUVRES D'ART URBAIN DOIVENT TROUVER LEUR PLACE DANS CHAQUE RÉALISATION PUBLIQUE

Le Quartier Nord aurait tout à gagner de la réputation d'être un « quartier d'artistes », de créativité et d'innovations.

Une intervention artistique est déjà envisagée sur le building de logements sociaux de la rue des Franchimontois : c'est un projet à encourager vivement car cet immeuble est pratiquement le symbole - pour tous les habitants - de ce qu'il ne faut plus jamais faire urbanistiquement !

PARTENAIRES

- Ville de Liège
- Région Wallonne: travaux subsidiés SAED
- Communauté française
- Partenaires privés

1.5. PROJETS PRIORITAIRES

Nous proposons en priorité des projets qui correspondent aux objectifs principaux qui ont été définis et qui sont susceptibles par ailleurs d'avoir un effet d'entraînement maximum.

Ce choix repose essentiellement sur la volonté de désenclaver le Quartier Nord, d'améliorer son cadre de vie par l'assainissement des ruines, de lui apporter les espaces verts qui lui manquent aujourd'hui et de changer son image de marque, tout en valorisant ce qui existe.

En matière de logements, il ne s'agit pas de densifier la population, ni d'augmenter massivement le parc de logement, mais bien de le rénover, d'assainir et d'aérer les îlots et de construire quelques immeubles de logements moyens et sociaux en suture du tissu urbain ou à la place de site d'activité désaffecté.

Nous avons donc défini une première série de projets ambitieux et une série de premiers projets plus modestes bien répartis dans le quartier de manière équitable et décrits ci-dessous de manière succincte. Par ailleurs, nous proposons de suivre des politiques d'opportunité de manière permanente en matière d'assainissement des ruines, de remembrement des îlots et de rénovation de logements dégradés.

Les incitations vis à vis des propriétaires et des habitants du quartier seront menées de manière intensive ainsi que les recherches de partenariat avec tous les secteurs intéressés du domaine public comme du domaine privé. Pratiquer ici un véritable « marketing urbain » nous semble impératif pour obtenir des résultats spectaculaires rapidement.

PREMIERS PROJETS AMBITIEUX

Projet A.1 : Coteaux verts avec terrain d'aventure et maison de jeunes

Projet A.2 : Place des treize

Création d'une place publique et construction d'un immeuble promotionnel de logements

Construction d'un immeuble à destination publique

Projet A.3 : Esplanade Saint-Léonard

Projet B.1 : Ensemble de 35 logements des forges

Projet C.1 : Lutte contre le transit

Projet C.2 : Quais

Projet C.3 : Hiérarchisation et rénovation des voiries

PREMIERS PETITS PROJETS

Projet A.4 : Maison de quartier

Projet A-5 : Terra in de football du Petit Chêne

Projet A.6 : Projet Franchimontois

Projet A.7 : Valorisation des équipements sportifs de l'Athénée Atlas
Projet A.8 : Rénover le château des 4 Tourettes

Projet C.4 : Lutte contre le stationnement sauvage

Projet C.5 : Promotion du vélo

Projet C.6 : Passages pour piétons

Projet D.1 : Rue Saint-Léonard

Projet D-2 : Tir - Petit Chêne

Projet D.3 : Parcs d'activité

Projet D.4 -Supermarché de l'art

DES POLITIQUES A SUIVRE. en saisissant les opportunités
Projet B.2_ : Ruines

Projet B.3 : Rénovation de logements dégradés
Projet B.4 : Remembrement

Projet B.5 : Construction de logements neufs en suture du tissu urbain

II. LE VOLET SOCIAL

LES PREMIERES APPLICATIONS DE TERRAIN SUITE AUX CONCLUSIONS DU PROJET DE QUARTIER.

1. STRATEGIES D'INTERVENTION DANS UN PARTENARIAT MULTIPLE

Le premier constat qui a été conclu lors des résultats de la première phase de l'enquête sociale réalisée par le CIRIEC fut que la population aidée du CPAS était isolée d'un tissu associatif pourtant nombreux ainsi qu'une mauvaise perception des services du CPAS même.

L'augmentation constante de dossiers à gérer par les assistants sociaux de l'antenne du Nord est l'explication du manque de disponibilité nécessaire de ce personnel pour suivre plus en profondeur une politique de réinsertion active.

Ce sentiment d'exclusion de services pouvant servir à combattre le rejet social ainsi qu'une mauvaise perception du travailleur social fut la première priorité d'action. C'est pourquoi, un dossier a été proposé au CPAS dès septembre 1995 qui demandait l'engagement d'un équivalent temps plein affecté exclusivement sur la ZIP/QI Nord.

Les tâches définies pour cet apport en personnel ont été dans le sens de l'analyse de ces faiblesses de communication entre les personnes aidées et le CPAS, et l'encouragement à un contact et une information plus fréquents des possibilités de réinsertion sur le quartier d'initiatives. Les missions ont donc été dans ces sens divers et des résultats très concrets ont déjà été perceptibles, puisque des opérations concrètes en matière de logement, de réalisation de projet, et de travail communautaire ont pu être produits. La mission sera étendue dès l'installation de la régie de quartier de rénovation urbaine. Celle-ci sera en effet complétée par une aide à la sélection des personnes aidées qui pourraient bénéficier de préformation dans le cadre de la régie de rénovation urbaine.

En outre, la deuxième phase de l'enquête sociale a mis à jour la nécessité de traiter de manière prioritaire certains problèmes sociaux. Une structuration de la méthode d'approche de ces priorités qui vont au-delà d'un aménagement physique du périmètre à été proposée. Elles sont traitées dans une réflexion intégrant les partenaires concernés dans chacune de ces problématiques.

Fort de plus de 60 associations locales, d'une présence importante d'écoles fondamentales (trois communales et une libre), de deux écoles secondaires dont une en discrimination positive, d'un commissariat de quartier, de deux consultations pour nourrissons et de plusieurs infrastructures publiques et para-publiques comme une bibliothèque, des ateliers créatifs..., les problèmes multiples rencontrés par le Quartier Nord ne pouvaient que se prendre sous la forme d'un partenariat constructif où chacun des intervenants trouve sa place et optimise son action.

C'est pourquoi, en se nourrissant continuellement du travail réalisé dans les quartiers de Dampremy et de la Docherie au travers du programme Pauvreté 3, de l'interservice mis en place depuis une dizaine d'années sur la commune de Flémalle par son CPAS, d'exemples étrangers et d'autres expériences qui viendront sûrement nous aider dans l'avenir, nous avons entrepris (nous, ici, regroupant l'ensemble des acteurs sur le quartier) d'aborder les urgences identifiées, en priorité.

Quatre problématiques ont ainsi été déterminées en fonction des attentes des habitants du quartier. Elles concernent : la réinsertion socioprofessionnelle, le logement, la jeunesse et la toxicomanie. Il va sans dire que la régie de quartier ainsi que la Maison de quartier seront amenées à servir de pierre angulaire et de caisse de résonance aux projets construits pour atteindre des enjeux fondamentaux pour le quartier d'initiatives.

Les sources ayant été utilisées pour élaborer la méthodologie d'action étant identifiées, son application a emprunté celles énoncées plus haut. Ainsi, les quatre groupes de réflexion sont dirigés par acteurs privilégiés dans chaque domaine de compétence.

Le groupe réinsertion socio-professionnelle est piloté par le chef de projet de la ZIP/QI en attendant l'installation de la régie de quartier de rénovation urbaine.

Cette dernière devrait jouer un rôle moteur dans ce groupe qui a déjà montré des résultats concrets comme l'aide à l'insertion de jeunes dans des circuits de formation où l'approche intégrée du problème de l'insertion professionnelle.

Les participants au groupe réinsertion socio-professionnelle sont :

Ville de Liège :

- Echevinat des affaires économiques - Echevinat de l'Instruction publique
- Service du logement (projet ZIP/QI Nord/)

CPAS :

- Cabinet de la Présidence
- Service Réinser et Alphasoc - Antenne du Nord du CPAS

Forem :

- Carrefour formation
- Projet FIPI de formation du personnel Forem à l'accueil des étrangers

Syndicats : - FGTB

- CSC

Mission Régionale pour l'Emploi de Liège

Associatifs du quartier:

- EFT 1001 Choses à faire
- ASBL Revers/Siajef (réinsertion de personnes toxicomanes et en fin de traitement psychiatrique du quartier Nord)
- Service d'Actions Sociales
- Garcia Lorca (association espagnole développant des actions de réinsertion)
- ENAIP/ACLI (association de travailleurs catholiques italiens)
- Agora (association interculturelle grecque développant des ateliers de formation pour les femmes étrangères)
- Centre Liégeois de Formation
- L'association des commerçants

Le deuxième groupe de pilotage est dirigé également par le chef de projet de la ZIP-QI. Ce groupe réunit les différents intervenants ayant des compétences en matière de logement et pouvant aider au bon suivi du projet de quartier. Ces réunions ont eu pour objectif dans un premier temps de faire le tour de la question en matière de logement (explication des ADIL par exemple), la sensibilisation des propriétaires privés par l'organisation de rencontres entre propriétaires et intervenants publics en matière de logement (services communaux : service du logement, service sécurité salubrité public, pompier, agence immobilière sociale - services régionaux : info-conseil logement). D'autres initiatives continuent à être pensées.

Les participants à ce groupe sont :

Ville de Liège:

- Echevinat du logement urbain - Service du Logement
- Service Sécurité Salubrité Publiques - ZIP/QI Nord
- Agence Immobilière Sociale

Région wallonne :

- Info-Conseil Logement
- Centre Régional du Logement de la Province de Liège

CPAS :

- Cabinet du Président - Monsieur Logement
- Direction de l'Aide Sociale - Antenne du Nord du CPAS
- Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie Maison Liégeoise
- Associatifs du quartier :
 - Service d'Actions Sociales
 - Comité de quartier Saint-Léonard
 - Groupe d'Action Droit au Logement/Solidarité Nouvelle

Le troisième groupe concerne la problématique de la jeunesse. Il est dirigé par un des principaux intervenants sur le quartier en matière de jeunesse, le Service d'Actions Sociales. Dans ce groupe également plusieurs projets sont en maturation pour répondre à la problématique du Quartier Nord. Des remédiations scolaires, un travail sur la médiation entre jeunes et parents, une approche spécifique du travail de rue sont des exemples de sujets abordés.

Les participants à ce groupe sont :

Ville de Liège :

- Service Jeunesse
- Contrat de Sécurité (projet City Coaching) - Projet ZIP/QI
- Athénée Maghin

CPAS : Antenne du Nord du CPAS

Associatifs du quartier :

- Service d'Actions Sociales
- Centre de Promotion Humaine (Maison des Jeunes la BIBI) - Agora (centre interculturel Grec)

Le quatrième groupe aborde le problème de la toxicomanie. En effet, il est apparu que la population avait de grandes inquiétudes par rapport à ce phénomène. Une première rencontre de concertation a eu lieu. Les pharmaciens et les médecins du quartier du Nord ont la volonté de ce joindre à cette réflexion pour optimiser son efficacité. Ce groupe est dirigé actuellement par l'Antenne du Nord du CPAS, l'asbl Rever/Siajef et la ZIPIQI.

Tous ces espaces de rencontre vont agir en liaison étroite avec la commission consultative de rénovation de quartier et la régie de quartier de rénovation urbaine. Des parcours complets de réinsertion qui s'appuient sur les énergies en présence sont donc envisagés de manière globale. Le volet physique du projet de quartier fait partie intégrante de cette dynamique. La population est écoutée et participe aux initiatives locales mises en place pour améliorer tant le cadre de vie que la structure même du quartier.

2. SOLUTIONS DEJA ENVISAGEES

La requalification doit aller dans des directions diverses qui passent par une communication directe avec les habitants du quartier. Cette communication doit aussi être envisagée comme outil de réinsertion sociale. Un journal de quartier a déjà été mis en place par la ZIP/QI et les associations locales. Il sert de lien et de diffusion des activités proposées par l'ensemble des acteurs de terrain. Il a pour vocation de renforcer les solidarités et les contacts entre tous les habitants du quartier. Il a pour but d'agir comme vecteur de réinsertion en donnant la parole à des personnes exclues qui peuvent par ce média valoriser des connaissances ou des pratiques. Le journal de quartier sera repris par la régie de quartier qui pourra, par ce moyen, initier une action tendant vers l'éducation permanente.

Les solutions vont donc dans une optimisation des potentialités existantes ainsi que d'encourager l'émergence de nouvelles solidarités.

a) Réinsertion socio-professionnelle

Le groupe de réflexion a déjà proposé des pistes de solutions concrètes. Elles mettent l'accent sur:

- la nécessité d'envisager la recherche d'emploi dans la perspective d'un projet de vie

Il est apparu prioritaire pour les intervenants du Quartier Nord, de rendre intimement lié la recherche d'un emploi ou d'une activité professionnelle et l'établissement d'un projet de vie. La régie de quartier de rénovation urbaine intégrera cette préoccupation envers ces stagiaires au travers du stage de préformation.

- favoriser l'accès à l'information concernant les offres d'emploi par la création d'une boutique à l'emploi

La difficulté rencontrée par les demandeurs d'emploi est l'accès à toutes les informations disponibles en matière de recherche/emploi. C'est pourquoi, le Forem, le CPAS, les intervenants locaux suggèrent de créer un accès à l'information recherche/emploi sur le quartier. Le lieu idéal est la maison de quartier, qui permettra en plus de donner une information complète aux stagiaires. On pourra ainsi consulter dans une salle toutes les offres d'emploi disponibles au Forem, dans les journaux, les toutes-boîtes....

- de proposer un parcours de réinsertion complet

L'importance du parcours à l'emploi a déjà été assez soulignée. Les acteurs institutionnels et de terrains, réfléchissent actuellement pour mettre en place concrètement celui-ci. La régie de quartier de rénovation urbaine est le point de départ de ce parcours qui doit être complété par des formations professionnelles ou dans le meilleur des cas un accès à un emploi. Toute cette filière ne peut se mettre en place que dans un partenariat intégré. Ce parcours à l'emploi prend son point de départ à la régie de quartier de rénovation urbaine et son point final idéal, dans la réinsertion professionnelle réalisable soit dans les chantiers de rénovation urbaine, soit dans un engagement, soit dans une formation professionnelle Forem ou ET.

- d'optimiser les outils existants en matière de réinsertion

socioprofessionnelle comme le CPAS (Articles 60 et 61, le service Réinser, le service Alphasoc), le Forem, les CEFA...

Il est important de bien expliquer aux acteurs associatifs les différentes formules de réinsertion possibles et d'optimiser les services existants en la matière. Chaque institution a ou aura l'occasion de présenter ses possibilités. Celles-ci sont confrontées avec les expériences de terrain, certains malentendus peuvent être ainsi solutionnés.

- de penser à des projets concrets de réinsertion de jeunes (invitation de l'initiateur de « Défis jeunes » en France)

Il apparaît comme prioritaire de traiter de la problématique liée à la jeunesse et à certaines pratiques déviantes. Des actions concrètes tendant à prendre en considération un savoir faire des jeunes utilisés actuellement dans des actes de vandalisme semblent une piste à approfondir. C'est pourquoi, le groupe de réinsertion socio-professionnelle a pris l'initiative d'inviter une personne qui a mené une expérience similaire en France. Il est encore prématuré de tirer des conclusions concernant ce type d'information, cependant c'est une pratique méthodologique qui pourrait continuer dans le cadre de la requalification sociale prônée par le projet de quartier.

- de promouvoir une réinsertion des jeunes dans le quartier par des contrats d'apprentissage ou d'étudiants.

Tout le monde a assimilé le travail étudiant comme étant une première marche possible vers une insertion dans le marché du travail. Il nous semblait intéressant de mener des actions spécifiques pour donner la possibilité à des jeunes en décrochage scolaire de pouvoir bénéficier de ce type de contrat dès que c'est possible ainsi que de les insérer dans le circuit de l'apprentissage qui reste une forme réussie d'insertion.

- de faire le suivi du volet social imposé dans les chantiers de rénovation urbaine.

Le parcours à l'emploi, l'insertion des jeunes sur le marché du travail, la régie de quartier de rénovation urbaine, les formations Forem et CEFA sont des pièces indispensables du puzzle pour pouvoir correspondre valablement aux exigences du volet social imposé aux entrepreneurs qui seront les adjudicataires des différentes entreprises. Dès à présent, en tenant

compte des conclusions du projet de quartier, des filières de formation vont être exploitées pour pouvoir répondre le plus rapidement possible à la demande qui va naître des chantiers.

b) Logement

Le constat de l'importance des taudis et des personnes mal-logées dans le quartier conclus par le volet physique constitue la base de la réflexion sur le logement dans le quartier Nord. Des modes d'action divers sont en cours d'élaboration. Ceux-ci tiennent compte des spécificités de chaque intervenant.

La stratégie ici proposée est orientée suivant trois axes :

- Coordination des investissements publics et montage de dossier sur les points particulièrement sensibles.

Il est fondamental de coordonner les investissements publics en matière de rénovation (Fonds du Logement des Familles Nombreuses, Société d'habitation sociales, Régie Foncière et le Service du Logement de la Ville de Liège, l'Agence Immobilière Sociale...) Un travail a déjà débuté qui consiste à tirer profit des possibilités existantes en la matière. Chaque institution avec les outils qui sont à sa disposition, prévoit un plan d'investissement dans la rénovation d'immeuble. Le Fonds du Logement a procédé dès à présent à des acquisitions, la Régie Foncière et le Service

du Logement de la Ville de Liège a inscrit les sommes nécessaires pour mener à bien les opérations et la Maison Liégeoise va mettre à l'étude très prochainement des opérations article 74 du code du Logement. L'Agence Immobilière Sociale a initié des opérations « Sans-abri » sur le Quartier Nord.

- Diffusion de l'information des primes à la rénovation privée et sensibilisation des gros propriétaires pour rénover leur patrimoine sous peine de sanction. Le journal de quartier sert de vecteur de diffusions d'information en matière de primes à la rénovation proposées tant par la Ville de Liège que par la Région Wallonne. Une première présentation a déjà eu lieu en 1996, une seconde a lieu en 1997 dans le cadre de « La semaine Logement » organisée par la cellule Info-Conseil Logement de la Région wallonne.

Une attention particulière a été accordée au gros propriétaires du Quartier Nord. L'antenne du Nord du CPAS a d'abord entrepris un travail d'explication et de rencontre avec les propriétaires qui ont des personnes aidées parmi leurs locataires. Par la suite, une centaine de propriétaires ayant plus de 7 logements dans leur patrimoine ont été invités à une réunion dans le Quartier Nord où les services compétents en matière de logement leurs ont expliqué la législation en la matière. Une vingtaine de propriétaires ont pu ainsi bénéficier d'une information complète donnée par le Service Info-Conseil Logement de la Région Wallonne, du Service du Logement de la Ville de Liège, de l'Agence Immobilière Sociale, des Pompiers, du Service Sécurité Salubrité Public, de la ZIP/QI... Des initiatives similaires se dérouleront encore à l'avenir pour sensibiliser les propriétaires à la rénovation du Quartier Nord.

- Elaboration d'un parcours à l'accès à un logement décent en agissant avec les outils disponibles (AIS, service locatif de la Maison Liégeoise et du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, le CPAS, les ADIL...)

Un des buts poursuivis par le groupe Logement est de mettre au point un parcours au logement. Celui-ci comprend l'accès à un logement décent et les modalités à prendre en cas d'opérations tiroirs. La commission consultative de rénovation de quartier est partie prenante dans les décisions à prendre en la matière.

c) Jeunesse

La jeunesse ressortant comme le thème le plus important pour la population, il est apparu prioritaire dans son traitement. Les axes en cours sont :

- L'accès des jeunes à des circuits d'emploi.

Nous avons développé plus haut les axes actuels de réflexion concernant l'accès des jeunes à un emploi. D'autres compléteront notre stratégie en cours de processus.

- La remédiation scolaire en s'appuyant sur la création de nouvelles solidarités et sur les écoles.

Le décrochage scolaire est sans aucun doute le premier traitement à donner à un adolescent pour éviter une exclusion plus tard. Les solutions envisagées en la matière suivent deux axes. La première consiste à trouver parmi les habitants du Quartier Nord et la population aidée par le CPAS en particulier (on constate une augmentation spectaculaire des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population minimexée), des volontaires pour soutenir l'action de la maison des jeunes. La seconde est proposée au sein même des écoles par l'Instruction Publique de la Ville de Liège. Les modalités d'application restent encore à définir.

- La médiation entre les jeunes et les parents

C'est une banalité de conclure que le problème de la jeunesse issue de la population méditerranéenne prend sa source dans les différences de culture entre la Belgique et le Maghreb. Pour remédier à cela, des actions de médiation avec les familles sont proposées. Un projet similaire à celui mené à Flémalle peut être une solution face à cette situation. Des écoles du quartier ont proposé un projet de traduction pour la population maghrébine ne maîtrisant pas le français, l'Instruction Publique de la Ville de Liège développe également un projet dans ce domaine.

d) Environnement

La Ville de Liège a déjà montré une volonté d'action sur ce phénomène de société présent dans tous les quartiers. Les réalisations et les projets sont les suivants :

- Une installation de nouvelles poubelles en nombre suffisant a été réalisée dans le courant de l'année 1997. Cet effort particulier devra être poursuivi tout au long du projet de quartier.

- Des opérations tornades blanches régulières qui ont pour but d'améliorer la propreté par des actions spectaculaires ont eu lieu à plusieurs reprises.

- Une lutte contre les dépôts clandestins doit être intensifiée dans les endroits stratégiques classifiés dans le schéma directeur.

- La Ville de Liège a déjà procédé à un renforcement des équipes de propreté existantes sur le quartier. Ce renforcement a pour objectif de lutter contre les dépôts clandestins.

- Les habitants vont être sensibilisés pour insister sur le rôle moteur dans une action de propreté et de respect de leur cadre de vie. Pour ce faire, la Ville de Liège mettra sur pied d'une opération de type « Mon quartier est propre, je participe » avec une communication particulière sur le public cible.

e) Interventions sur les bâtiments communaux

Les écoles du quartier ont besoin urgent de petits travaux qu'il est nécessaire de réaliser rapidement. Pour ce faire deux équipes, ont été instaurées pour travailler dans les bâtiments scolaires. Elles vont rénover les cours et espaces communs, travailler sur l'amélioration des éclairages et infrastructures électriques ainsi que sur le rafraîchissement des locaux. Ces deux ouvriers ont pour mission de venir également en soutien de la régie de quartier de rénovation urbaine. Ils peuvent intervenir ponctuellement sur le patrimoine de logement acquis par la Ville de Liège dans le cadre de l'opération ZIP/QI.

Projets destinés à être portés par les habitants et petites actions ponctuelles de re-socialisation Depuis le début de la ZIP/QI, deux opérations « Eté Solidaire, je suis partenaire » ont été montées dans le QI. Elles avaient pour but d'établir des balises méthodologiques quant au montage de projet dans lequel des habitants (dans ce cas ci, des jeunes) sont fortement impliqués. Les résultats étant très positifs, des prolongements de ce type d'actions améliorant tant le cadre de vie que le renforcement de liens sociaux encourageant de nouvelles solidarités, sont souhaitées.

Les fêtes de quartier sont un éléments moteur de cohésion sociale. Une aide à la réalisation de ces activités est donnée chaque fois que c'est possible. La régie de quartier de rénovation urbaine soutiendra également ces initiatives locales.

Plusieurs petits projets peuvent et doivent être portés en collaboration étroite avec les habitants. Un exemple de cette implication de la population est en cours de conceptualisation. Elle vise à aider à réaliser un aménagement pour adolescents sur le terrain appartenant actuellement à Belgacom rue Vivegnis. En effet, il est apparu au travers de la consultation que des habitants avaient des projets qui pouvaient être concrétisés sur cet endroit. Ceux-ci le seraient en étroite collaboration avec le tissu associatif local et les services communaux concernés. Cet exemple, s'il se réalise, servirait de modèle d'application pour d'autres opérations d'autogestion locale.

La Zone d'Initiatives Privilégiées/Quartier d'Initiatives du Quartier Nord a donc développé une méthode globale, transversale et concertée afin de concrétiser la requalification sociale et urbanistique du périmètre.

Les pistes énoncées plus haut sont données à titre d'exemple. Il est évident qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet, d'autres stratégies verront le jour. Celles-ci par leurs ambitions tendront à tenter d'appréhender le plus justement possible les handicaps sociétaux du quartier Nord.